

# COLLECTION MÉMOIRE(S) D'ÉTAMPES



VILLE D'ÉTAMPES,  
Direction des  
Affaires culturelles,  
du Patrimoine & des Archives  
4 Rue Sainte-Croix - 91150 ÉTAMPES.

## • LA GRANDE GUERRE DES ÉTAMPOIS (1914-1918)

1. D'une guerre à l'autre (1870 - 1914)  
La France et le monde dans la presse étampoise
2. Les femmes - Les enfants
3. Répertoire des soldats prisonniers en Allemagne  
(1914-1919)
4. Les prisonniers en Allemagne (1914-1919)
5. Répertoire des soldats morts en 1914
6. Répertoire des prisonniers de guerre allemands  
morts à Étampes (1914-1919)
7. Répertoire des soldats morts en 1915.
8. Répertoire des soldats morts en 1916
9. Le Dépôt des prisonniers de guerre allemands à  
Étampes (1915-1920)
10. Répertoire des soldats morts entre 1917 et 1924

## • TOUT FEU, TOUT FLAMME :

Pompiers et lutte contre l'incendie à Étampes

1. De 1778 à 1900
2. De 1900 à 1972

## • LES CORPS DE MÉTIERS DANS LA RÉGION D'ÉTAMPES, DU XII<sup>e</sup> SIÈCLE À LA RÉVOLUTION

1. Métiers du métal, du bois et du bâtiment
2. Les communautés de métiers à Étampes au début  
du XVIII<sup>e</sup> siècle (1728-1736)
3. Hôteliers et cabaretiers dans le sud de l'Essonne  
du XIV<sup>e</sup> siècle à la Révolution
4. La justice dans les communautés de métiers à  
Étampes au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (1722-1736)

## • LE COLLÈGE D'ÉTAMPES, UNE «AFFAIRE DE SOCIÉTÉ»

## • L'ÉGLISE, LES ORGUES ET LA PAROISSE SAINT-GILLES D'ÉTAMPES

## • LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1852 DANS LA DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION DE SEINE-ET- OISE

## • VIGNE ET VIN DANS LA MOITIÉ SUD DE L'ESSONNE ACTUELLE, DU XI<sup>e</sup> SIÈCLE À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

Images en Étampes  
91150 Étampes  
01 70 70 70 70



# COLLECTION MÉMOIRE(S) D'ÉTAMPES

vol. 20

## VIGNE ET VIN DANS LA MOITIÉ SUD DE L'ESSONNE ACTUELLE, DU XI<sup>e</sup> SIÈCLE À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME



Archives municipales d'Étampes - 2019

COLLECTION MÉMOIRE (S) D'ÉTAMPES — VOLUME 20

Michel MARTIN — Pascal HERBERT

Clément WINGLER — Antonio BAEZA (†)

**Vigne et vin dans la moitié sud de l'Essonne actuelle,  
du XI<sup>e</sup> siècle à la fin de l'Ancien Régime**

Ville d'Étampes — Direction des Affaires culturelles, du Patrimoine & des Archives,  
en partenariat avec l'association Les Amis des Archives d'Étampes et de l'Essonne  
et avec le soutien du Département de l'Essonne

Mai 2019

Illustrations de la couverture : Maître des Cortèges, *La Procession du bœuf gras*, dit aussi *La Fête du vin*, Paris, Musée national Picasso ;  
fresque du panthéon de la chapelle San Isidor de Leon, XII<sup>e</sup> s.

**Collection Mémoire(s) d'Étampes — ISSN : 2417-3851**  
**dirigée par Clément Wingler**

**Comité de lecture et de rédaction :**

**Nadine Bellamy — Docteur en mathématiques appliquées**  
**Michel Martin — Docteur ès sciences naturelles**  
**Joëlle Surply — Docteur en sciences de gestion**  
**Clément Wingler — Docteur en histoire et civilisations**

**Une publication des Archives municipales d'Étampes :**  
**Direction des Affaires culturelles, du Patrimoine & des Archives,**  
**en partenariat avec l'association Les Amis des Archives d'Étampes et de l'Essonne**  
**4, rue Sainte-Croix — 91 150 Étampes**

Aux confins de la Beauce (où le vignoble n'a plus d'importance économique depuis le XII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>) et du Hurepoix (où commence à se développer le vignoble « français ») existe une zone de marche où la vigne fut certes présente, mais sans que la viticulture ait jamais possédé les traits d'une activité majeure. En effet, ce vignoble a connu un déclin incontestable depuis la guerre de Cent Ans, y compris et surtout aux moments de reprise agricole, soit un bon siècle avant sa décadence enregistrée par Jean Jacquard. De plus, un nombre incalculable de légendes souvent absurdes ont vu le jour à son propos. Ainsi, d'après la toponymie et une tradition orale altérée, mais aussi la transposition des travaux de Marcel Lachiver<sup>2</sup> (transposition effectuée sans que les données archivistiques locales aient été rassemblées et dépouillées – ce qui change tout), certains ont pu croire à l'existence d'un vignoble étendu, de même qu'à la présence de vigneron (propriétaires récoltants) prospères. À cet égard, nos propres dépouillements témoignent au contraire d'une réduction notable du vignoble sur la marge du plateau beauceron ; et ce, depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Il faut souligner que l'un d'entre nous s'est employé à réunir plusieurs centaines de prix entre 1670 et 1786, grâce à un dépouillement chronologique intégral...<sup>3</sup>

## La région étudiée

La limite du vignoble rentable correspond à celle des affleurements géologiques, en l'occurrence depuis l'extension des meulières aux dépens du calcaire de Beauce — au sud de Dourdan — jusqu'à Étampes, puis du rebord du plateau (entre Essonne et Juine) jusqu'au sud

---

<sup>1</sup> CHEDEVILLE (André), *Chartres et ses campagnes*, Paris, Garnier, 1973, rééd. 1991, p. 228.

<sup>2</sup> LACHIVER (Marcel), *Vin, vigne et vigneron en région parisienne du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin, 1982.

<sup>3</sup> Force est de reconnaître que notre étude bouscule quelque peu une publication diffusée il y a trois ans [CABROL (Michel), HUARD (Jacques), LEROY (Gérard) et al., *Histoire de la vigne et du vin en Essonne*, Évry, UTL Essonne, 2016] ; étude dont nous ne partageons pas la méthode de calcul et la limitation fondamentale du recueil des données (prix du vin relevés pour 54 années seulement). Sans vouloir ouvrir ici de polémique, il nous suffira de déplorer que dans cette étude le quartier vaut un seizième d'arpent, alors qu'il en représente en fait un quart – confusion qui explique pourquoi les nombreuses surfaces mentionnées et converties par ses auteurs selon le système métrique sont nécessairement inexactes, ainsi bien sûr que les enseignements tirés notamment quant au prix des parcelles de vignoble par unité de surface.

de La Ferté-Alais. Cette microrégion s'étend sur les marges d'un plateau entaillé par des vallées dont les pentes portent sporadiquement des vignes au XIX<sup>e</sup> siècle. Afin de mieux pouvoir comparer cette zone de marche agricole avec la frange sud du vignoble « français », notre présente étude a été légèrement prolongée vers le nord (depuis Souzy-La-Briche jusqu'à Ballancourt), tandis qu'au sud nous lui avons incorporé la région qui s'étend de Malesherbes jusqu'à Corbreuse en passant par Angerville. Quant au sud-ouest de ladite région, en partie situé en Eure-et-Loir, il n'a pas été pris en compte, dans la mesure où nous avons acquis l'absolue certitude que ses vignes certes encore un peu présentes après le XII<sup>e</sup> siècle produisaient un breuvage réservé à la consommation personnelle des producteurs et pas ou presque pas commercialisé. La ville d'Étampes étant située au cœur de notre étude, nous avons distingué ses cinq paroisses par leurs noms de Notre-Dame, Saint-Basile, Saint-Gilles, Saint-Pierre et Saint-Martin, sans mention complémentaire. Cette acception géographique nous a conduits à utiliser systématiquement les données notariales disponibles à partir de 1638, alors que pour les périodes plus anciennes les minutiers étampois sont très fréquemment incommunicables, ce qui est fort dommage. Il faut savoir que les notaires étampois étaient sollicités par des citadins aisés et propriétaires loin de chez eux (établis à 15 ou 20 km), ce qui explique pourquoi lesdits minutiers concernent une bonne partie de la région analysée. Enfin, attendu que les autres données notariales antérieures à 1638 ne permettent guère d'étudier le centre de la région retenue, nous avons préféré les laisser de côté.

## Les sources modernes

Nous disposons de quelques données notariales dès 1550 et notre étude se fonde essentiellement sur elles à partir de 1650. Les dossiers des bailliages féodaux de la série B conservée aux Archives départementales de l'Essonne ont aussi été mis à contribution, car ils contiennent fréquemment des inventaires après décès. Pour le centre de notre région, la disparition du minutier d'Étréchy restreint l'étude : nous disposons uniquement d'informations issues des archives judiciaires, alors que la pratique d'une activité viticole non négligeable est certaine ; grâce notamment à deux poinçons de vin, un vigneron de Saint-Sulpice-de-Favière indemnise par exemple le menuisier étampois Hutteau, pour les quatre années d'apprentissage de son fils, en 1688<sup>4</sup>. Le manque d'archives est sensible surtout pour le triangle formé par Torfou, Auvers-Saint-Georges et Itteville, ainsi que pour Bouville. Dans les minutiers et les archives judiciaires, nous avons retenu les documents successifs, inventaires après décès<sup>5</sup> et partages (les uns et les autres étant cependant assez rares), de même que les contrats de mariage, les ventes et les baux. Les rôles de taille et les registres paroissiaux ne sont que peu utilisables, car de nombreux chefs de feux — dont la condition sociale n'était pas meilleure que celle des manouvriers — y sont mentionnés sous la profession de « vigneron », référence d'activité qui ne recouvre pas la même signification ou réalité chez les petits paysans, selon la microrégion à laquelle ces derniers

---

<sup>4</sup> Archives départementales de l'Essonne (désormais ADE), 2 E 66/110.

<sup>5</sup> Malgré le dépouillement fréquent de plusieurs années consécutives, nous n'avons pu découvrir d'inventaires déficitaires suivis d'un renoncement à la succession.

appartiennent. Grâce au croisement des documents successifs, nous avons pu éliminer ces prétendus « vigneron », dont nous verrons plus loin quelques exemples.

## Les origines

La vigne est un végétal tropical et semi-tropical. Le travertin de Sézanne renferme des feuilles de vigne dès l'Éocène (deuxième époque du Paléogène – il y a 56 à 33,9 Ma). Spontanément, dès que le climat se révèle assez humide, la vigne prospère dans nos régions déjà au Tertiaire (de 66 Ma à 2,58 Ma avant notre ère). Les glaciations du Quaternaire (depuis 2,58 Ma avant notre ère) la font disparaître, mais ce n'est que provisoire. D'après les analyses palynologiques, la vigne croît naturellement sous nos climats au Néolithique ancien, pendant le 7<sup>e</sup> millénaire avant notre ère. Le raisin a probablement été consommé, mais sans avoir servi à élaboration du vin.

## *L'Antiquité et le haut Moyen Âge*

Concomitamment avec la fin de l'indépendance gauloise apparaissent en fouille des restes d'amphores de type Dressel I, lesquelles ont contenu du vin importé d'Italie. Si les Celtes de Gaule chevelue n'étaient pas vigneron, ils apprirent très vite les techniques viticoles. À l'époque romaine, la viticulture se développe avant d'être subitement interdite en 92 par l'empereur Domitien (la moitié des ceps étant supposée arrachée), puis permise à nouveau sous Probus, deux siècles plus tard. En réalité, seule la découverte en fouille d'outils de vigneron, comme les serpettes, fournit la preuve d'une viticulture. Ce n'est pas le cas dans notre région, où la première mention certaine d'une vigne date de 854 seulement, au moment où le terroir de Boutervilliers est donné à Wenilon, l'archevêque de Sens (« [...] *in Bauterivillare mansos tredecim [...] cum [...] terris cultis et incultis, vineis [...]* »)<sup>6</sup>. Certes, un acte de Dagobert en faveur de l'abbaye de Saint-Denis mentionne des vignes à Saclas en 638 (« [...] *terris, domibus, mancipiis, vineis, silvis, pratis, pascuis, aquis [...]* »), mais il s'agit d'un document reconstitué postérieurement à cette date, ce qui oblige à s'interroger sur la situation décrite : correspond-elle véritablement à l'année 638 ou plutôt à celle de la période de rédaction (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)<sup>7</sup> ?

Plus au nord, le *Polyptyque d'Irminon* (vers 828) fait état d'un vignoble développé<sup>8</sup>. Il n'existe pas de vigneron spécialisés, la vigne et les labours étant répartis entre paysans. Nous ignorons la valeur métrique des arpents et des muids. De même, nous ne savons pas si la

<sup>6</sup> Wenilon est connu grâce au *Libellus proclamationis adversus Wenilonem archiepiscopum Senonum* (in : MGH, *Capitularia regum Francorum* II [XXI : *Addimenta ad Capitularia regum Francia Occidentalis*], p. 450-453). Voir le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, éd. Dom BOUQUET (Martin), Paris, Victor Palmé, 1871, t. 8, p. 537.

<sup>7</sup> *Ibid.*, t. 4, p. 628.

<sup>8</sup> *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, rédigé au temps d'Irminon*, éd. LONGNON (Auguste), Paris, Champion, 1886, t. 1, p. 7 — 28 (Palaiseau), p. 48-61 (Verrières) et p. 66-75 (Épinay).

production attendue est une valeur moyenne ou un maximum. Si les mesures sont identiques, les rendements apparaissent très variables. Le vin est-il partiellement exporté au loin ou consommé à proximité ? Les traces d'une exportation lointaine datent seulement du X<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>, mais celle-ci a pu commencer avant. Ces questions demeurent en suspens.

### *Quelques exemples voisins, dans le Polyptyque d'Irminon*

<i>commune</i>	<i>Épinay-sur-Orge</i>	<i>Verrières-le-Buisson</i>	<i>Palaiseau</i>
superficie actuelle	495 ha	991 ha	1151 ha
surface du vignoble	100 arpents	65 arpents	127 arpents
production	850 muids	1600 muids	800 muids
rendement muids/arpents	8,5	24,6	6,19

### *L'étendue du vignoble « français »*

En dehors de l'ingestion du vin comme boisson et stimulant, les impératifs liturgiques rendent la viticulture obligatoire. Depuis la fin de l'Empire romain jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, l'étendue du vignoble « français » autour de Paris n'a jamais été comparable à la surface qu'il atteint postérieurement — entre les XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles — ; surface bien plus vaste en raison de la croissance démographique. En effet, Paris compte à peine quelques milliers d'habitants vers l'An Mille. Or, expliquer l'agriculture en Île-de-France par l'approvisionnement de cette ville avant le XIII<sup>e</sup> siècle constitue un anachronisme fréquent chez les « historiens » locaux. Alors que la population des campagnes est clairsemée à l'époque de l'An Mille, elle connaît des contrastes violents trois siècles plus tard : entre Paris et Arpajon, la densité peut atteindre 70 habitants au km<sup>2</sup>, pour descendre à une douzaine d'habitants en Beauce. Avec le développement démographique, la vigne a pu devenir une monoculture dans les zones favorisées — ou plutôt celles peu propices à la céréaliculture, car les plateaux ne furent jamais des pays de grand vignoble, alors que les pentes calcaires exposées au sud et au sud-ouest voyaient son épanouissement.

### *Les outils du vigneron, le matériel vinaire, et la notion de vigneron*

Pour les soins apportés à la vigne, nous renvoyons à Marcel Lachiver<sup>10</sup>. Signalons tout au plus la découverte occasionnelle, autour d'Étampes, de la mention de « vigne sans échelas »<sup>11</sup>, laquelle doit demeurer en l'état s'il y a bail. Sont toujours présents dans les inventaires

<sup>9</sup> LACHIVER *cit.* p. 23.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 39-90.

le crochet à vigne et/ou la besoeche, que les notaires et leurs clercs orthographient souvent « basoeche », ainsi que les hottes et les bachots (« bachoue », plus au nord) utilisés pour le transport du raisin sur un animal de bât. La cuve, qui n'est pas systématiquement présente, signe l'élaboration du vin rouge. Nous en trouvons la première mention pour le vigneron Denis Bourgeois, aux Granges-le-Roi, en 1638<sup>12</sup>, mais nos recherches par sondages ont pu nous faire manquer des mentions antérieures. En l'état actuel de nos travaux, 254 cuves ont été répertoriées sur un espace de 300 km<sup>2</sup>; et ce, pour 135 années, alors que nous avons dépouillé la moitié des sources disponibles. Nos chiffres démontrent que la région considérée n'est pas un terroir très viticole. Par ailleurs, les producteurs ne sont pas exclusivement des vigneron : c'est une certitude pour 47 % des détenteurs de cuves, lesquels ne relèvent pas de cette profession. De plus, parmi les vigneron déclarés et dont les inventaires après décès montrent qu'ils vivaient au moins partiellement de la viticulture, 29 % ne possèdent pas de cuve. À l'inverse, lorsqu'ils en détiennent une, certains vigneron âgés abandonnent le soin de leur vigne à un héritier ; par conséquent, il arrive que la cuve signalée soit utilisée par le fils ou par un gendre. Quant aux autres cas, nous renvoyons à Marcel Lachiver<sup>13</sup>, qui a traité de l'usage de bachots pour élaborer des vins peu colorés. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la vallée de l'Essonne, des inventaires datés du mois d'octobre font état de tonneaux défoncés (« gueulebées ») contenant du raisin foulé où s'élabore un vin rouge de qualité très inférieure, à en croire sa modeste valeur<sup>14</sup>. Cuves et futailles coûtent cher et les tonneliers en fabriquent toute l'année afin de pouvoir répondre à la forte demande qui ne manque pas de se manifester au moment des vendanges, surtout en cas de récolte pléthorique. Ainsi, à la fin du mois d'avril 1676, un tonnelier étampois possède dans ses réserves 450 tonneaux et 12 cuves, pour une valeur totale de 630 livres<sup>15</sup>.

Il faut distinguer producteur de vin et vigneron, car il ne suffit pas de se déclarer vigneron pour être un propriétaire récoltant selon la terminologie actuelle. En fait, à l'époque considérée, n'importe qui peut posséder des vignes et produire du vin, ce que montre amplement la répartition des cuves par catégorie socioprofessionnelle. À l'opposé, il existe de nombreux vigneron sans vigne. Bien que nous abordions ici les deux versants de cette question, notre intérêt premier se porte sur les paysans qui produisent du vin et se proclament vigneron.

### ***L'élaboration du vin***

---

<sup>11</sup> ADE, B 369.

<sup>12</sup> ADE, 2 E 3/12.

<sup>13</sup> LACHIVER *cit.*, p. 406-407.

<sup>14</sup> ADE, 2 E 61/59.

<sup>15</sup> ADE, 2 E 66/102.



Pendant très longtemps, il fut de notoriété publique que le vin tournait à l'aigre souvent dès le mois d'avril et même avant, en cas de mauvaise année. Ce qui explique pourquoi le consommateur s'orientait préférentiellement vers les vins primeurs, lesquels (peu importe leur qualité) l'emportaient presque nécessairement sur les vins de l'année ou des années précédentes. C'est ainsi que, dès octobre-novembre, le vin « vieux » valait généralement moins cher que le vin nouveau. Les raisins destinés à l'élaboration des vins blancs étaient portés directement au pressoir — machine seigneuriale en bois et fort coûteuse. Même si tous ces pressoirs n'étaient pas banaux, ils se trouvaient généralement compris dans une ferme seigneuriale, comme à Champmotteux où le pressoir de Vignay est mentionné en 1729<sup>16</sup>. Les grappes destinées au rouge étaient foulées au pied dans la cuve. Une fois pleine, celle-ci était fermée, afin d'assurer une fermentation anaérobie. Cette fermentation terminée (et observable au refroidissement de la cuve), le liquide obtenu (la mère goutte) était mis dans des tonneaux remplis aux trois quarts, tandis que l'on apportait au pressoir les rafles résiduelles. C'est alors qu'on obtenait le vin de pressurage ou de presse, plus chargé en produits tanniques, ces derniers assurant la conservation du vin et lui donnant sa dureté ainsi que sa verdeur. Il fallait alors compléter le remplissage des tonneaux partiellement remplis de mère goutte avec le vin de pressurage<sup>17</sup>.

### ***La situation du XI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle***

Il est impossible de connaître la surface du vignoble à cette époque, mais les cartulaires nous donnent la fréquence des mentions directes ou indirectes de vigne par rapport à celle des labours. Les vignes, le vin et les pressoirs sont cités dans 10 % des actes du cartulaire de Longpont entre 1061 et 1190<sup>18</sup> — pour le nord du département actuel — tandis que pour le sud les mentions apparaissent dans 3 à 4 % des actes<sup>19</sup>. L'on peut en tirer l'enseignement que le vignoble était plus discret sur les marges beauceronnes qu'en Hurepoix. Les labours, les grains et les moulins représentent 42 % des mentions dans le nord et 52 % dans le sud. Parmi les possessions du chapitre de Notre-Dame d'Étampes en 1046, les vignes sont citées deux fois comme étant proches de la ville : il est question, en effet, d'un arpent « près le moulin du roi » ; et d'un arpent et demi sous le *castrum* (« [...] *et juxta molendinum nostrum in suburbio vineam unuam, cum duobus hospitibus, censu quinque solidorum. Subtus castrum stampense vineae arpentum et dimidium quod solvit XIV. Denarios* [...] »)<sup>20</sup>. Près du moulin, dans des niveaux datés du XI<sup>e</sup> siècle, les fouilles de 1987 ont révélé plusieurs rangées de ceps de vigne sur environ 50 mètres carrés. En 1085 est évoqué le vin de la *villa* du Bouchet, à Itteville (« [...] *et viabriam cum vineis que sunt in supradicta villa Boschet* »)<sup>21</sup>. Vers 1120, à Maisse, le prieuré de Saint-Éloi de

<sup>16</sup> Au moment où décède le féodal du lieu (voir ADE, B 387).

<sup>17</sup> LACHIVER *cit.*, p. 406-407.

<sup>18</sup> Soit 34 mentions ; voir MARION (Jules), *Le Cartulaire du prieuré de Longpont : de l'ordre de Cluny, au diocèse de Paris*, Lyon, Perrin, 1879.

<sup>19</sup> Environ 110 actes concernent le sud du département actuel (sources religieuses et actes royaux).

<sup>20</sup> Dom FLEUREAU (Basile), *Les Antiquitez de la ville et du duché d'Estampes, avec l'Histoire de l'abbaye de Morigny*, Paris, Jean Baptiste Coignard, 1683, p. 292-294.

<sup>21</sup> *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, éd. GUÉRARD (Benjamin), Paris, 1850, t. I, p. 324.

Paris reçoit des vignes<sup>22</sup>. Le cartulaire de l'abbaye chartraine de Notre-Dame de Josaphat mentionne une vigne à Chalo en 1141, offerte à l'établissement par Guillaume du Moulin (« *De Chaloto de Vinea* »)<sup>23</sup>. Un peu plus tard, toujours à propos d'une vigne, sise cette fois à Étréchy, le roi Louis VII confirme le don fait à l'abbaye des Vaux-de-Cernay par un chanoine de Notre-Dame d'Étampes<sup>24</sup>. En 1163, le pape entérine un don de vin fourni par une ferme de Chalo-Saint-Mars à la léproserie de Chartres<sup>25</sup>.

La vigne est alors déjà cultivée sur les pentes à substrat calcaire dont l'exposition est propice au développement du raisin. Les versants exposés au nord ne portent généralement pas de vignoble, faute d'ensoleillement suffisant. Ailleurs, l'on craint tout au plus les gelées tardives qui givrent les grains exposés au sud-est, ceux-ci éclatant alors sous le soleil matinal. Dans les vallées, le vignoble s'installe sur les alluvions de la Juine et de ses affluents (2 m d'épaisseur maximale). Il s'agit d'un mélange déposé lors de la dernière débâcle glaciaire remontant à 12 000 ans et comprenant de l'argile ferrugineuse rouge, du limon des plateaux, et des cailloutis calcaires relativement usés par le transport.

### *Les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*

Au siècle suivant, le pourcentage de mention du vignoble avoisine les 12 % dans le cartulaire de Saint-Spire de Corbeil<sup>26</sup>, alors que les mentions sont présentes dans moins de 6 % des actes concernant le sud du département<sup>27</sup>. De 1230 à 1238, une série d'actes règle le don à l'abbaye de Morigny d'un clos de vigne à Villeconin, par le bailli d'Étampes, Guillaume Ménier<sup>28</sup>. Lorsque Milon de Corbeil, chanoine de Notre-Dame de Paris, devient prévôt d'Itteville, les vignes sont de nouveau évoquées en 1236 (« *De prepositura Theoville. Ego Milo de Corbolio [...] de qua teneos singulis canonicis reddere sex denarios pro vino [...]* »)<sup>29</sup>. Puis le chapitre de Notre-Dame d'Étampes enregistre les vignes des Dames de Villiers, à Cerny, sur la bordure du plateau, à l'est d'Étampes, en 1239 (« [...] *vinee site in teritorio quod vulgariter Sainvillier appellatur*

<sup>22</sup> Arch. nat. S 1486<sup>B</sup>, n° 16 [voir ESTOUNET (Gustave), « La Ferté-Alais, ses origines, ses noms, ses premiers châtelains », *Bulletin de la SAHCEH* (1945), p. 33-118].

<sup>23</sup> *Cartulaire de Notre-Dame de Josaphat*, éd. MÉTAIS (Charles), Chartres, Hôtel de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1911, t. 1, p. 148.

<sup>24</sup> Entre 1142 et 1154 : « *Ludovicus ego, Deo Gratia, rex Francorum et dux Aquitanorum, notum facimus universis, praesentibus atque futuris, quoniam nos abbatie sancte Marie de Sarnei et monachis ibidem Deo famulantibus decimam trium arpentorum vinearum, quas eisdem Teobaudus, canonicus sancte Marie Stanpensis, in elemosinam contulerat, in perpetuum habendam donavimus. Quod, ut ratum habeatur, scripto commendari, sigilli nostri auctoritate, muniri precipimus* » [*Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame des Vaux de Cernay, de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Paris, composé d'après les chartes originales conservées aux archives de Seine-et-Oise*, éd. MERLET (Luc) et MOUTIÉ (Auguste), Paris, Société archéologique de Rambouillet, 1857, t. 1, p. 8-9].

<sup>25</sup> *Cartulaire de la léproserie du Grand-Baulieu et du prieuré de Notre-Dame de la Bourdinère*, éd. MERLET (René) et JUSSELIN (Maurice), Chartres, Archives d'Eure-et-Loir [Collection des cartulaires chartrains], 1909, p. 69.

<sup>26</sup> *Cartulaire de Saint-Spire de Corbeil*, éd. COUËR-LUYS (Émile), Rambouillet, Imprimerie A. Douchin, 1882.

<sup>27</sup> Soit environ 250 actes.

<sup>28</sup> « Cartulaire de l'abbaye de Morigny », in MENAULT (Ernest), *Morigny, village monacal...*, Paris, Aubry, 1867, p. 100-104.

<sup>29</sup> *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, éd. GUÉRARD *cit.*, t. II, p. 367.

[...] »<sup>30</sup>. En 1240, le seigneur Jean de Boutervilliers donne 18 setiers de blé et 2 muids de vin au prieuré de Saint-Médard, à Chalo-Saint-Mars (« [...] *Johannes, quondam dominus de Boterviller, concessisset et contulisset [...] duos modios vini pede pressi, in clauso suo de Stampis, priori et presbytero Sancti Medardi de Chaloto [...]* »)<sup>31</sup>. Plus au sud, on mentionne des vignes à Acquebouille (« *Esquebolie* »), en 1246<sup>32</sup>. Six ans plus tard, des chanoines de Notre-Dame de Paris concèdent 8,5 arpents de vigne à Pierre Haguenon, pour y planter de la vigne à Corbreuse ; la dîme annuelle sera d'un seizième par muid de vin (« [...] *et ad decimam unius sextarii, pro quolibet modio vini, annuatim apud Corberosam solvendorum [...]* »)<sup>33</sup>. Quant au *Cartulaire de Morigny*, il évoque les vignes de Guillaume de Pussay, aux limites de Brières et de Morigny, en 1254<sup>34</sup>. En 1256, les Dames d'Yerres s'opposent à Hugues de Puiset, pour des vignes sises à Puiset-le-Marais<sup>35</sup>. À Itteville, les chanoines parisiens achètent des vignes à Clément et à son épouse Agnès, pour 10 sous parisis, en 1268 (« [...] *Clemens [...] et Agnes, ejus uxor, declarant se vendidisse capitulo Parisiensi pro decem solidis Parisiensibus [...] percipiendos e quadam vinea, sita apud Itteville [...]* »)<sup>36</sup>. Enfin, le chapitre de Sainte-Croix d'Orléans achète un fief de 57 arpents, dont des vignes, à Boissy-la-Rivière, le 11 avril 1288<sup>37</sup>. Ainsi, l'on produit du vin depuis Itteville jusqu'à Acquebouille et de Corbreuse à l'Essonne. Jusqu'en 1300, nous ne disposons pas d'informations quant aux surfaces. Couvrant la période 1268-1684, la série des censiers des Dames de Longchamp permet cependant de calculer partiellement la superficie du vignoble, tel celui signalé aux Granges-le-Roi, en 1268.

## L'apport des censiers

### *Les censiers des Dames de Longchamp*

<sup>30</sup> ALLIOT (Jean-Marie), *Cartulaire de Notre-Dame d'Étampes*, Paris, Société Historique et archéologique du Gâtinais [Documents 3], 1889, p. 9-10.

<sup>31</sup> *Cartulaire de Notre-Dame de Josaphat*, éd. MÉTAIS *cit.*, t. II, p. 112.

<sup>32</sup> *Cartulaire du chapitre de Saint-Avit d'Orléans*, éd. VIGNAT (Georges), Orléans, Herluison, 1886, p. 135-136.

<sup>33</sup> *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, éd. GUÉRARD *cit.*, p. 309 (cette dîme de 6 à 7 % est assez répandue).

<sup>34</sup> « Cartulaire de l'abbaye de Morigny », in MENAULT *cit.*, p. 80.

<sup>35</sup> ADE, 63 H 51.

<sup>36</sup> *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 369.

<sup>37</sup> THILLIER (Joseph) et JARRY (Eugène), *Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans*, Paris, Picard, 1906 [*Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais* 30], p. 476. — « *A touz caus qui ces presentes lestrs varront et orront Jaque Biaubouchier, prevost d'Estampes, et Guillaume Le Ferron, garde de seel de ladite prevosté, saluz an Nostre Segneur. Sachent tuit present et avenir que an nostre presence establiz an droit Hemeri de Guays, escuier, et Madame Jehanne de Boissi, sa fame, jadis fame feu Crespin de Rochefort, chevalier, requenurent an droit pardevant nous de leur bone volanté sanz nulle force que il avoient vendu a honorables homes au dean et au chapistre d'Orlians et au nom de leur église d'Orlians au nom de vente, baillié, livré et quité a touz jourz mais sanz nul rapel toute la terre et toutes les rentes que il avoient a Boissi la Rivière delez Estampes, mouvenz de l'erilage a ladite dame, ce est assavoir la meson et toutes les appartenances soit an vignes, an courtiz, an aunoz, an prez, an rivières, an guaranes, an cens, an dimes et an friches [...]* » (Original sur parchemin, Archives départementales du Loiret, G 350 bis).

Concernant la région d'Étampes, vers 1300, ces pièces d'archives traitent pour 50 % des surfaces de plateau et pour un pourcentage égal des versants de vallée exposés au sud-ouest (vallées sèches à l'ouest de Brières-les-Scellés) et au sud-est (pentes de Guinette). Les censitaires peuvent être aussi bien des propriétaires que des locataires, car c'est le locataire qui paie le cens. Sur l'espace couvert par ce censier, le finage étampoïse apparaît comme un pays de vignoble, mais il faut relativiser ce constat, dans la mesure où la censive s'étend en grande partie sur le rebord calcaire du plateau, où il est délicat de cultiver autre chose que la vigne. Si ces documents ne mentionnent que tardivement la profession des censitaires, seules 8 surfaces ne sont pas mentionnées en 1300.

« L'Automne », in : *Tacuinum sanitatis in medicina. Codex Vindobonensis*, vers 1390 (Österreichische Nationalbibliothek, Graz, Series nova 2644.)



### Évolution de la censive des Dames de Longchamp pour Étampes, Brières et Bouville<sup>38</sup>

Année	1300	1394	1408	1449	1482	1498	1509	1615
Surface totale	45,0 ha	40,7 ha	41 ha	12,1 ha	71 ha	114,9 ha	137 ha	144,0 ha
Vignoble	23,0 ha	8,6 ha	11,2 ha	0,65 ha	9,5 ha	8 ha	9,8 ha	4,9 ha
%	51,1 %	21,1 %	27,3 %	5,3 %	13,3 %	9,2 %	7,1 %	3,4 %
Cote ADE	E 3869	E 3890	E 3892	E 3894	E 3896	E 3898	E 3900	E 3910

D'après les microtoponymes, la censive s'étend sur les mêmes espaces agricoles entre 1394 et 1408. La surface totale est alors probablement supérieure à celle de 1300, car les mesures font défaut pour un nombre conséquent de parcelles<sup>39</sup>. À cette époque, le vignoble s'étend sur 8,6 à 11,2 ha, de Brières-les-Scellés à Bonvilliers. Réduit de moitié par rapport à ce qu'il représentait à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, il progresse pendant 14 ans. En revanche, pour 1449, toutes les superficies sont connues et moins de 20 % de la censive sont mis en valeur. Malgré quelques friches, le terroir est exploité presque entièrement en 1482. Par la suite, des achats viennent accroître la surface de la censive. Elle double entre 1482 et 1615. Depuis le début de la guerre de Cent Ans, le vignoble s'était réduit, quoiqu'il faille nuancer le propos pour la période de 1380 à 1420. En raison du manque de bras, les salaires avaient alors considérablement augmenté et la viticulture connu un repli sur les grands domaines seigneuriaux<sup>40</sup>. Pour se procurer du « blé », il était plus rentable de se faire employer aux fins de grands travaux dans les réserves seigneuriales que de produire son propre grain. Simultanément, les petits paysans prenaient soin de leurs vignes favorisées par l'abandon frappant le vignoble des grandes exploitations, puisque nous savons que ce dernier était devenu trop coûteux à entretenir, pour cause de hausse des salaires.

#### *Apport des autres censiers et terriers*

En 1406, les 413 censitaires des Célestins de Marcoussis se partagent environ 40 ha de vigne sur la censive de Villesauvage. Les vignes représentent 33 % de cette censive<sup>41</sup>.

<sup>38</sup> ADE, E 3869.

<sup>39</sup> Le quart des labours est mentionné sans indication de surface.

<sup>40</sup> FOURQUIN (Guy), *Les Campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1964, p. 278.

<sup>41</sup> ADE, 42 H 1.

### Censier des Célestins de Marcoussis pour Étampes en 1406

	Terre	%	Vigne	%	Pré et vigne	%	Total
1406	65,22 ha	61,5 %	35,27 ha	33,2 %	8,49 ha	8,01 %	105,98 ha

En 1449 subsistent 16 ha de vignoble, tandis que les labours couvrent seulement 2,3 ha. Dans toute l'Île-de-France, les petits exploitants semblent s'être rabattus sur la vigne, avec l'avantage déterminant de ne pas perdre la semence lors d'une crise climatique ou en cas de pillage par les gens de guerre. Avant la guerre de Cent Ans, il n'y avait pas de vigne à Bonvilliers, alors que nous y trouvons 38 ares de vigne de 1400 à 1408. Plus au nord, l'on continue également à privilégier le vignoble et à l'entretenir autant que faire se peut<sup>42</sup>. Il en va ainsi jusqu'en 1465.

## La reprise et le beau XVI<sup>e</sup> siècle

### *Autour d'Étampes*

Si la superficie de la censive des Dames de Longchamp dépasse en 1482 celle de 1300, ses 83 censitaires sont moins nombreux qu'en 1408 et les labours l'emportent largement sur le vignoble : 55 ha contre 9,5. Le censier mentionne 3 ha de terre « à faire vigne » et 1,5 ha de terre « qui soulaient être vigne », mais seulement 12 ares de jeunes vignes (plante)<sup>43</sup>. Seize ans plus tard, le nombre de censitaires atteint son niveau de 1408, soit 124, mais surtout 95 ha<sup>44</sup> sont en labours et 8 en vignes, soit 9,2 % de la surface totale. Le vignoble s'est encore réduit, dans la mesure où reprendre l'exploitation de vignes abandonnées pendant des lustres s'avère bien plus long et coûteux que de cultiver à nouveau des labours<sup>45</sup>. Cette dernière expansion des labours marque de plus la nécessité d'alimenter une population en pleine croissance. Dès 1509, nous comptons 9,8 ha de vignes pour 118 ha de terre. Le pourcentage des surfaces consacrées à la viticulture (7,1 %) se réduit, malgré une légère croissance du vignoble. Atteignant 18,7 ha, l'addition de toutes les superficies de vignes réelles ou potentielles demeure de 12 ha inférieure à la surface du vignoble en 1300. Néanmoins, la vigne retrouve toute sa place au début du XV<sup>e</sup> siècle. Avec des nuances

<sup>42</sup> FOURQUIN *cit.*, p. 373 et 375.

<sup>43</sup> ADE, E 3966.

<sup>44</sup> Les superficies sont presque toutes mentionnées.

<sup>45</sup> MARTIN (Michel), BINVEL (Marie-Louise), GUGUIN-THEVRET (Nelly) et DOSNE-MARTIN (Florent) « Le déclin de la viticulture entre Étampes et Dourdan après la guerre de Cent Ans », *Bulletin de la société historique de Dourdan et du Hurepoix* 49 (2005), p. 65-84.

locales : à Bonvilliers, par exemple, le vignoble disparaît, bien que des vigneron soient toujours signalés en ce lieu ; ainsi Guillaume Doucet et André Bonier, en 1509. En 1549, le terrier de Valnay mentionne 130 vigneron pour un vignoble de 19 ha, ce qui représente moins de 15 ares de vigne en moyenne par vigneron, mais il faut noter que 17 autres hectares de vignoble sont aux mains d'officiers, d'artisans, de commerçants et de laboureurs<sup>46</sup>.

### *Les marges beauceronnes*

Nous savons que, dès le XII<sup>e</sup> siècle, la viticulture périclité en Beauce<sup>47</sup>. Celle-ci s'était maintenue sur les marges, comme à Corbreuse. Encore présente avec le maraîchage, à Toury, en 1382, elle ne survit pas à la guerre de Cent Ans et a définitivement disparu en 1696<sup>48</sup>. En 1542, à Orlu, le laboureur Rolet Bonnet possède une pièce de 0,9 ha de vigne ; il est par ailleurs à la tête de 15,4 ha implantés sur la censive des Trinitaires d'Étampes, mais la surface du « vignoble » représente seulement 1 % de la superficie des labours. La production de l'intéressé semble avoir été essentiellement destinée à sa consommation personnelle.

#### **Terrier des Trinitaires d'Étampes pour Orlu (surface en hectares)<sup>49</sup>**

Année	S. de terre	N. de pièces	M	S. de vigne	N. de pièces	M	Total	Part de la vigne
1542	114,11	182	0,62	1,39	4	0,44	115,5 ha	1,2 %
1682	101	100	1,01	0	0		101 ha	0

S : surface ; N : nombre ; M : surface moyenne

Depuis trois ou quatre siècles, le vignoble n'a plus guère d'importance économique en Beauce. Plus à l'est, la situation semble avoir été identique. À Mespuits, la ferme des Dames de Villiers (sise à Cerny) compte en 1501 seulement 12 ares de vigne sur un total de 50 ha cultivés<sup>50</sup>.

<sup>46</sup> AMÉ, FA 405.

<sup>47</sup> CHEDEVILLE *cit.*, p. 228.

<sup>48</sup> LETURCQ (Samuel), *Un village, la terre et ses hommes : Toury en Beauce (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CTHS, 2007, p. 301.

<sup>49</sup> ADE, 52 H 3 et 52 H 4.

<sup>50</sup> ADE, 71 H 14.

## La viticulture depuis les guerres de Religion jusqu'à 1785

### Contexte historique

Les troupes huguenotes s'emparent d'Étampes et sillonnent sa région en 1562 et à nouveau en 1567. Le premier épisode donne lieu à des pillages depuis Villiers jusqu'à Cerny<sup>51</sup>. Les bandes armées appartenant à l'un ou l'autre parti s'en donnent à cœur joie. En juillet 1568, des hommes en armes volent ainsi du grain et des chevaux dans la ferme que les chanoines de Notre-Dame de Paris possèdent à Corbreuse. Ils tuent le fermier<sup>52</sup>. Des échaldas sont arrachés. Pourtant, il n'existe pas de ruines conséquentes avant le siège d'Étampes en 1589. Même le passage des reîtres allemands et des troupes du duc de Guise, en 1585, au moment de la bataille d'Auneau, ne semble pas avoir sérieusement perturbé l'agriculture. D'autres troupes cantonnent ensuite dans la région pendant le siège larvé de Paris (octobre 1589), alors que les intempéries amoindrissent déjà les récoltes. En 1597, quatre ans après la conversion d'Henri IV et la fin du siège de Paris, commence le retour à la normale. Mais les bois dégradés, les vignes abandonnées et les champs en friche s'ajoutent aux ruines. Pendant toute la dernière phase du conflit religieux, les villageois se sont réfugiés dans les villes closes ou quelques demeures féodales<sup>53</sup>. Par la suite, le seul passage de troupes aux effets catastrophiques aura lieu pendant la Fronde (1652).

### Censier du Bourgneuf (Étampes) — 1580

	Total	S. de terre	N. de pièces	M	S. de vigne	N. de pièces	M	T. qsv	N. de pièces	M
1580	85,0	60,4	115	0,5	22,98	108	0,2	1,58	3	0,5
%		71,1 %			27,0 %			1,8 %		

T. qsv : « Terre qui soulaît être vigne » et qui, généralement, n'a pas été replantée en vigne ; S : surface ; N : nombre ; M : surface moyenne

Le vignoble se contracte encore. Sur le censier des Dames de Longchamp, il se maintient à un peu plus de 3 % de la surface totale en 1615. L'éloignement du marché parisien gonfle le prix du vin étampoïse, à cause des coûts liés au transport. Ce vin d'Étampes ne peut ainsi concurrencer celui de banlieue, où la viticulture est en expansion à cause du débouché qu'offre la capitale. À Corbreuse, l'on compte 17 ha

<sup>51</sup> JACQUART *cit.*, 1974, p. 171.

<sup>52</sup> Un autre fermier y est assassiné en 1589.

<sup>53</sup> Les registres de catholicité d'Étampes mentionnent des baptêmes donnés aux enfants des réfugiés.



de vigne au lendemain des guerres, mais en 1610 le chapitre fait arracher les 2 ha de la réserve. Vers 1650, ne subsistent plus que 2,5 ha, et les archives notariales de Corbreuse ainsi que le terrier de 1668 ne mentionnent plus la présence de vigneron<sup>54</sup>. Ailleurs, Jacques Lescornay, avocat du roi à Dourdan, mentionne dès 1622 les vignobles qui se dressent sur les coteaux en aval de sa ville et sur les coteaux forestiers en amont<sup>55</sup>.

### Le vignoble sur le terrier du prieuré de Saint-Pierre

Année	1601	1634	1685
Surface totale	83,75 ha	44,28 ha	100,82 ha
Vignoble	24,02 ha	17,76 ha	11,89 ha
%	32,0 %	40,1 %	11,7 %

En 1601, la censive appartient aux Bénédictins de Saint-Benoît-sur-Loire ; en 1634 elle appartient aux Chartreux d'Orléans.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la censive étampoise des Dames de Villiers enregistre 3 quartiers de pré anciennement en vigne et 5 terres « qui soulaient être vigne », le tout représentant au moins 1 ha de superficie. En 1601, sur la censive du prieuré de Saint-Pierre, le vignoble comptant encore 26,8 ha a perdu récemment 7,5 ha, soit le quart de son ancienne surface<sup>56</sup>. En 1685, la censive s'étend sur plus de 100 ha, mais le vignoble est passé de 17,8 ha à seulement 11,9 (11,7 % de la censive). Si le déclin semble enrayé, 15 ares de terre « ci-devant en vigne » sont mentionnés — ce qui est peu. De toute évidence, ce vignoble a une étendue deux fois plus réduite qu'en 1601 et probablement quatre à cinq fois moindre qu'en 1300. Toutes les séries de censiers et de terriers montrent une semblable réduction.



*Jaugeurs de vin (gravure du XVI<sup>e</sup> siècle)*

<sup>54</sup> JACQUART *cit.* p. 306 et 450.

<sup>55</sup> [DE LESCORNAY (Jacques)], *Mémoire de la ville de Dourdan recueillis par Jacques de lescornay, conseiller du roy et son advocat au même lieu*. Paris, Bertrand Martin, 1624, p. 4.

<sup>56</sup> ADE, 58 H 1.

### Les vigneron dans l'élection d'Étampes d'après les rôles de taille de 1738<sup>57</sup>

Collecte	%	Collecte	%	Collecte	%	Collecte	%
Abbeville	0	Champmotteux	0	La Forêt-Sainte-Croix	31,4	Puiselet	1,7
Andonville (45)	0	Chauffour	9,3	La Montagne (Morigny)	11,2	Roinvilliers	0
Arrancourt	0	Courdimanche	0	Le Mesnil-Cornuel (Bouray)	76	Saclas	9,2
Auvers	1,8	D'Huison	28,3	Maisse	0,8	Saint-Cyr-la-Rivière	0
Boisseaux (45)	0	Étampes	5,6	Marolles-en-Beauce	0	Saint-Germain (Morigny)	41,7
Bois-Herpin	5,2	Estouche	0	Méréville	3,5	Valpuiseaux	0
Boissy-la-Rivière	0	Étréchy	14,9	Mespuits	0	Vayres	0
Boissy-le-Cutté	52,3	Fontaine-la — Rivière	3,3	Ormoy	0	Villeneuve-sur-Auvers	5,9
Bouray	24,5	Gironville (91)	1,7	Orveau	52,5	Villiers (Bouville)	1,7
Cerny	25,7	Gironville (45)	0	Pannecières	0		
Champigny (Morigny)	0	Itteville	21,5	Prunay	0		

% : pourcentage du nombre de vigneron par rapport au nombre de feux

Vers 1680, l'intendant du roi signale que le vin produit dans l'élection d'Étampes est entièrement consommé sur place<sup>58</sup>. Dès 1664, le terrier des Hospitaliers de Chalou fait état de seulement 1 ha de vigne sur le terroir de l'actuelle commune de Chalou-Moulineux, ce qui représente nettement moins de 1 % du terroir<sup>59</sup>. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, aucun vigneron n'apparaît sur le plateau autour de Blandy<sup>60</sup>. Depuis Blandy jusqu'à Angerville, Chalou et Corbreuse, la vigne disparaît presque totalement à partir des années 1660-1670.

Le cas d'Angerville est exemplaire. Un boisseau de vigne est signalé en friche en 1643, tandis qu'un bail mentionne une terre « *qui soulait estre en vigne* ». Cette même année, des vignes subsistent à l'intérieur du bourg, ainsi celle de Mathurin Mesnier. Un vignoble résiduel existe aussi dans les hameaux d'Angerville<sup>61</sup>. Certains paroissiens s'intitulent encore « vigneron ». Trente ans plus tard, les registres paroissiaux ne

<sup>57</sup> Andonville, Boisseaux et Gironville (45) se trouvent sur le plateau au sud de la région étudiée.

<sup>58</sup> DUPÂQUIER (Jacques), *Statistiques démographiques du bassin parisien*, Paris, Gauthier-Villars/Bordas, 1977, p. 387.

<sup>59</sup> ADE, 82 H 1.

<sup>60</sup> ADE, B 209.

<sup>61</sup> ADE, 2 E 46/6.

citent plus de vigneron, alors que des vigneron sans vigne apparaissent dans les villages et bourgades où existe un vignoble résiduel. La disparition du vignoble coïncide ici avec le développement de la proto-industrie rurale engendrée par la bonneterie dourdanaise.

### Le vignoble dans l'élection d'Étampes, d'après les arpentages d'intendance (1784)

Collecte	%	Collecte	%	Collecte	%	Collecte	%
Abbeville	0,5	Champmotteux	0,7	La Forêt-Sainte-Croix	0	Puisselet	1,3
Andonville (45)	0,2	Chauffour	2,7	La Montagne (Morigny)	4,3	Roinvilliers	0
Arrancourt	0,3	Courdimanche	6,2	Le Mesnil-Cornuel (Bouray)	8,2	Saclas	0,5
Auvers	1,3	D'Huisson	3,0	Maisse	1,1	Saint-Cyr-la-Rivière	1,5
Boisseaux (45)	0	Étampes	2,1	Marolles-en-Beauce	1,4	Saint-Germain (Morigny)	3,9
Bois-Herpin	0	Estouche	0,3	Méréville	0,5	Valpuiseaux	0,3
Boissy-la-Rivière	0,5	Étréchy	10	Mespuits	0,7	Vayres	0,2
Boissy-le-Cutté	16	Fontaine-la — Rivière	1,7	Ormoy	1,1	Vaucelas (Étréchy)	12,3
Bouray	0,3	Gironville (91)	1,5	Orveau	5,5	Villeneuve-sur-Auvers	2,7
Cerny	2	Gironville (45)	0,4	Pannecières	0,4	Bouville	2,6
Champigny (Morigny)	1,2	Itteville	4,5	Prunay	0,8		

% : pourcentage du vignoble par rapport à la surface des labours

L'hiver de 1709, qui gèle de nombreux ceps, n'arrange pas les affaires d'un petit vignoble en déclin. Pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle, la baisse se ralentit mais persiste ; nous rencontrons assez fréquemment des baux assortis de l'autorisation pour le locataire d'arracher la vigne pour la remplacer par des labours, comme en 1773 à Saint-Pierre ; situation que l'on retrouve également plus au nord, par exemple à Bouray en 1747<sup>62</sup>. De toute évidence, les propriétaires ont pris conscience de la rentabilité discutable qui affecte la viticulture. Dès 1738, le nombre de vigneron se réduit considérablement, en particulier au sud d'Étampes. En 1784, les arpentages d'intendance décrivent un vignoble très contracté, qui se limite à 4,7 % de la paroisse Notre-Dame, à 2,4 % de celle de Saint-Pierre, et à 2 % de la surface de Saint-Martin. La vigne représente 1,9 % de la superficie septentrionale et « viticole » de l'élection, contre 0,8 % dans sa partie méridionale<sup>63</sup>. Sur la censive des

<sup>62</sup> ADE, 2 E 66/254 (1773) et 2 E 66/246 (1747).

<sup>63</sup> ADE, C 36/1-4.

Harengois et sur celle des religieuses de Longchamp, les proportions enregistrées en 1784 avaient été presque atteintes deux siècles plus tôt. Dans certaines paroisses du sud de l'élection, le vignoble paraît avoir disparu<sup>64</sup>. S'il se maintient à plus de 1 % des terroirs seulement à Saint-Cyr-la-Rivière, nous le découvrons ailleurs surtout dans les clos et les jardins.

### *Les cépages*

Le vin d'Étampes avait une réputation exécrationnelle vers 1200 ; dans son poème composé en 1224, Henri d'Andeli « l'excommunié » sans cas de conscience (« *S'escommeniâ Dans Mauvais/ Et me sire Rogoel d'Estampes/ Qui amaine les goutes crampes :/ Cil troi vin amainent la roigne* »)<sup>65</sup>. À l'époque, on préfère le blanc fourni par un cépage de qualité et le fromental (pinot gris) ; pour les rouges, ceux provenant du morillon (pinot noir) ou d'un cépage inférieur — mais résistant —, le gouaix. Puisque le vin tournait dès le printemps, on buvait uniquement celui de l'année ou le plus jeune. Dès le XV<sup>e</sup> siècle, le gros gamay à haut rendement (35 hectolitres à l'hectare, selon les conditions anciennes de culture) avilit la production bourguignonne et Philippe le Beau en fait arracher les pieds. Quant à l'avitissement du vignoble « parisien », il est insensible avant les années 1660, mais devient presque général au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>66</sup>. Dans notre région de référence, en revanche, de 1650 à 1710, la capacité relativement limitée des cuves fertaises, étampoises et dourdanaises (soit de 7 à 18 hectolitres)<sup>67</sup> ne suggère pas l'implantation précoce de cépages à haut rendement. À Étampes et plus au sud, la relative rareté des cuves dans les inventaires après décès semble ainsi montrer que le vignoble fournit toujours du vin blanc au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>68</sup> ; et ce, bien que du claret soit mentionné. Il est certain que des « attardés » produisent encore du vin blanc, à l'exemple du laboureur Jacques Terrier, de D'Huisson, lequel possède en cave deux poinçons de vin rouge et trois de blanc en 1782<sup>69</sup>. Mais la situation inverse se rencontre très tôt : en 1638, Denis Bourgeois, vigneron aux Granges-le-Roi, conserve dans sa cave, juste après la vendange, 8 poinçons de claret et seulement 2 poinçons de vin blanc<sup>70</sup>. La situation est sensiblement différente entre Athis et Arpajon, où les cuves atteignent une capacité de 20 hectolitres dès la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>64</sup> L'arpentage se faisant par masse culturale, des lopins de vigne perdus au milieu des labours ou dans les jardins ont été négligés.

<sup>65</sup> Henri d'Andeli. *Le lai d'Aristote, d'après le texte inédit du ms 3516 de la Bibliothèque de l' Arsenal*, éd. HÉRON (Alexandre), Rouen, L. Gy, 1901, p. XXIII. — Voir le Corpus Étampoises : <http://www.corpusetampoises.com/cle-13-henri-vins.html>.

<sup>66</sup> LACHIVER *cit.*, p. 129.

<sup>67</sup> Chez un vigneron de Morigny pourvu de 4,6 ares de vigne (en septembre 1663), l'on espère par exemple une vendange de 5,6 hl, soit un rendement de 12 hl à l'hectare (ADE, B 2558).

<sup>68</sup> MARTIN (Michel), « Vivre dans la région de Dourdan à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle » ; *Bulletin de la SHDH* 58 (2009), p. 23-46.

<sup>69</sup> ADE, 2 E 26/81.

<sup>70</sup> ADE, 2 E 3/12 (1638).

### Moyenne de capacité des cuves

	avant 1677		1677-1696		1697-1716		1717-1736		1737-1756		1757-1776		1777-1786	
	V	N	V	N	V	N	V	N	V	N	V	N	V	N
	253	18	338	24	256	18	731	48	963	52	553	30	669	29
m	14 hl		14 hl		14 hl		15,2 hl		18,5 hl		18,4 hl		22,9 hl	

V : volume total des cuves (en hectolitres) ; N : nombre de cuves ; m : moyenne de capacité des cuves (en hectolitres)

## Les vigneron

### *Le travail de la vigne, une forme de dignité*

Le caractère de la production confère un statut particulier aux vignerons, lesquels se trouvent placés au-dessus des paysans ordinaires dans la hiérarchie sociale. Dans la mesure où le soin des ceps<sup>71</sup> leur laisse du temps libre au moment des moissons et du battage en grange, les manouvriers sont relativement rares en pays de vignoble. Toutefois, les véritables mentions professionnelles ne sont pas fréquentes jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Entre 1500 et 1730, le moindre exploitant de vigne préfère — par souci de dignité — s'intituler « vigneron » plutôt que manouvrier. Par la suite, les rédacteurs des actes font preuve de moins de complaisance et le nombre de manouvriers s'accroît alors qu'à l'inverse celui des vignerons et des laboureurs se réduit. Ainsi, la mention de la profession se rapproche de la réalité socioprofessionnelle. Dans le faubourg Saint-Martin, par exemple, au moins 130 paroissiens se parent du titre de vigneron en 1549, mais ils ne sont plus que 7 en 1738 et 14 en 1817, au demeurant tous âgés. S'agissant des « vignerons » déclarés, le nombre de mentions n'est pas un indicateur de l'importance du vignoble. Alors que sa superficie totale n'évolue plus guère au XVIII<sup>e</sup> siècle, les 80 vignerons de Saint-Pierre auraient exploité chacun 30 ares en 1784 ; à Bouray, ils auraient disposé de 28 ares. Ces surfaces sont évidemment insuffisantes pour leur assurer une indépendance économique. Certes, ils peuvent aussi cultiver une vigne hors de leur paroisse de rattachement, mais le problème ne manque pas de ressurgir, car d'autres vignerons y sont établis. Presque toujours, la réalité correspond à la situation observée à Abbéville. Des paysans mettent en valeur quelques ares de vignes, mais ils ne sont pas exclusivement vignerons. À toutes les époques, des paysans et des artisans ont produit du vin, sans pour autant se dire « vignerons ». Or, cette dénomination ne correspond pas à la réalité contemporaine : de 1550 à 1750, un « vigneron » est rarement un propriétaire récoltant qui vit de sa vendange.

<sup>71</sup> Pour le détail des façons et de la vinification, le lecteur consultera LACHIVER *cit.*, p. 35-172.

### Évolution du nombre des vignerons d'après les censiers et les rôles de taille

	Saint-Pierre	Bouray	Abbéville
Date	nombre de vignerons	nombre de vignerons	nombre de vignerons
1685	54	inconnu	inconnu
1717	44	13	0
1738	77	62 <sup>72</sup>	0
Vignoble en 1784	24 ha	17,5 ha	7 ha

### Les locations de vigne de 1652 à 1785<sup>73</sup>

Preneurs	1652-1699		1700-1715		1726-1752		1772-1785	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Nombre de vignerons	26	3,7 %	17	4,7 %	15	5,7 %	7	3,2 %
Nombre de laboureurs et salariés agricoles	9	1,2 %	7	1,9 %	7	2,6 %	11	5,0 %
Nombre de citadins	14	2,0 %	1	0,2 %	5	1,9 %	2	0,9 %
% du nombre de baux agricoles	7,0 %		6,9 %		10,3 %		9,2 %	
Nombre de baux agricoles	692		359		261		216	

Relativement rares, les baux de vigne augmentent en pourcentage vers 1740. Si les vignerons représentent plus de la moitié des locataires (59 %) sur l'ensemble de la période, 13 commerçants ou artisans sont locataires de vigne entre 1652 et 1699. Ils peuvent certes la faire entretenir à façon par des vignerons, mais aussi l'exploiter eux-mêmes. En effet, d'après les contrats d'apprentissage, 5,5 % d'enfants de vignerons se trouvent parmi les apprentis. Or, pour soigner leur vigne, ces derniers peuvent avoir suffisamment appris le métier dans leur famille, bien que le père ou un parent puisse aussi la mettre en valeur. Citons au passage, pour 1783, un autre vigneron qui indemnise en

<sup>72</sup> Y compris le Mesnil-Cornuel (Mesnil-Voisin).

<sup>73</sup> D'après les minutiers étampois, fertois, ainsi que dourdanais, et les petites études rurales.

vin rouge l'artisan qui a pris son fils en apprentissage : Barthélemy Chênin, d'Ormoy<sup>74</sup>. De 1772 à 1785, seulement 2,6 % des baux concernent des vignes louées, en l'occurrence à 5 vigneron. Neuf laboureurs prennent à bail des exploitations comprenant des parcelles de vigne, dont la ferme de Danjouan, à Gironville, qui compte 200 hectares — et 1 hectare de vigne, dont une partie existait encore il y a 60 ans<sup>75</sup>. À la fin de l'Ancien Régime, il ne fait aucun doute que le petit vignoble a régressé, de même que le nombre de vigneron. Alors que les paysans propriétaires de vigne les exploitent directement, les citadins semblent en confier le travail à des salariés, ce qui devient peu fréquent : ils ne louent presque plus de vigne.



*Le chapiteau des vendanges (Notre-Dame de Reims), reconstr. après la Grande Guerre*

### ***Vignerons authentiques et vigneron sans vigne***

Les surfaces mentionnées dans les terriers et censiers, puis les partages et inventaires, permettent de distinguer vigneron authentiques et petits paysans capables de soigner les vignes, avec pour observation que ces derniers sont en fait principalement des travailleurs salariés, ceci par nécessité économique, car ils ne

possèdent presque pas de vigne ni de terre.

Vers 1300, les parcelles de vigne sont relativement étendues : 0,45 ha en moyenne. Ainsi pour Jehan Vigner qui, pourvu d'un beau vignoble, devait être réellement concentré sur cette tâche<sup>76</sup>. En revanche, les cinq parcelles les plus réduites ne dépassent pas 6,4 ares. Pour ce qui est de leurs propriétaires, il s'agit manifestement de petites gens ayant une autre activité, celle-ci principale, alors que la viticulture représente seulement une part de leurs revenus. Ils constituent le cas de figure le plus fréquent. Des exploitations rentables se rencontrent jusqu'en 1509, mais en l'absence de mentions professionnelles leur attribution à un vigneron authentique demeure hypothétique.

Aux alentours de 1400, des censitaires au nombre de 10 environ exploitent une vigne plutôt étendue et susceptible d'atteindre le seuil de rentabilité, ceci avec des propriétés ou des locations sur d'autres censives. Si Guillaume Anquetin y parvient sur une même censive<sup>77</sup>, ces

<sup>74</sup> ADE, 2 E 67/18.

<sup>75</sup> ADE, 2 E 66/264.

<sup>76</sup> Son patronyme signifie d'ailleurs « vigneron ».

<sup>77</sup> ADE, E 3869 — 3894.

censitaires sont-ils véritablement des vigneron ? Toutefois, en 1498, le statut du bien nommé Jean Boivin ne souffre pas d'équivoque : uniquement censitaire des Dames de Longchamp, il met en valeur un arpent de vigne, lequel semble tout à fait rentable. Onze ans plus tard, en 1509, ils sont 4 dans ce même cas, bien que le seul censitaire qualifié de « vigneron » (Maquet de la Croix) exploite seulement 13 ares.

### Les vigneron d'après les censiers et terriers du pays d'Étampes (1580-1684)

Année	Vigneron		Vigneron potentiels		Vigneron sans vigne		Censier	Cote ADE
	n	%	n	%	n	%		
1580	9	19,0 %	0	0	38/47	80 %	Harengeois	E 3834/1
1601	5	6,8 %	0	0	68/73	93 %	Prieuré	58 H 1
1615	2	5,2 %	6	15,7 %	30/38	78 %	Longchamp	E 3908
1634	2	3,7 %	27	50,9 %	24/53	45 %	Prieuré	58 H 1
1668	2	15,3 %	3	23,0 %	8/13	61 %	Méréville	2 E 34/55
1670	0		0	0	2/2	100 %	Domaine	2 E 66/271
1670	2	18,1 %	1	9,0 %	8/11	72 %	La Montagne	2 E 66/271
1684	6	8,8 %	25	37,3 %	33/67	49 %	Prieuré	58 H 1

Par la suite, les mentions professionnelles se multiplient et les vigneron semblent plus nombreux, mais c'est en trompe-l'œil : en 1549, les 130 vigneron enregistrés sur la censive de Valnay sont propriétaires de 12 à 13 ares en moyenne<sup>78</sup>. En 1580, sur la censive des Harengeois, 9 vigneron sont à la tête d'une exploitation rentable ou susceptible de le devenir. Pourtant, 38 censitaires sont qualifiés de « vigneron », mais sans vigne ou presque. Simon Courtillet (du Perray Notre-Dame) exploite ainsi modestement 6,4 ares de vigne. La réduction du vignoble se traduit par la baisse du nombre des vigneron authentiques, lesquels sont à peine 5 sur 73, en 1601. Enfin, quelques vigneron de Saint-Pierre possèdent des vignes plantées en la paroisse Saint-Martin, à l'instar de Jean Vignau (en 1601) et de Pierre Bourdon (en 1634)<sup>79</sup>.

### Le niveau de fortune

<sup>78</sup> AMÉ, FA 405.

<sup>79</sup> ADE, 58 H 1 (1601).



À défaut de pouvoir connaître l'évolution du prix des vignes sur un même terroir, il nous est permis d'entrevoir celle des loyers entre 1300 et les années 1770-1785. C'est ainsi qu'à Saint-Pierre et à Morigny, vers 1300, 1 are de vigne est loué 18 deniers, tandis qu'entre 1670 et 1688, le loyer moyen d'un are s'établit généralement autour de 400 deniers<sup>80</sup>. Vers 1775, le loyer d'un are de vigne coûte 860 deniers, mais les baux sont rares et cette moyenne n'est pas automatiquement significative. Il s'agit là d'une valeur nominale, car nous ne tenons pas compte de la dévaluation de la livre depuis 1300. Cependant, les 860 deniers de 1770-1780 correspondent à environ 465 deniers des années 1670-1680. Par conséquent, les loyers ont augmenté de 16 % en un siècle. Pour faciliter les comparaisons, nous avons dès à présent converti en livres de 1637 toutes les sommes d'argent.

L'on peut regretter que les documents successifs soient trop rares pour estimer de manière fiable la fortune des vigneron, d'autant plus que 70 % d'entre eux sont en fait des manouvriers. De plus, en novembre, lorsque la vendange est en cave, la valeur des inventaires double presque par rapport aux mois où le vin est déjà vendu. En revanche, la variation du niveau des dettes passives ne suit pas le même rythme : son maximum intervient en octobre, avant d'enregistrer une baisse de 100 livres en novembre, pour un minimum enregistré en juin. Puisque les inventaires après décès ne mentionnent presque jamais d'argent liquide, il est évident que celui provenant de la vente sert à éteindre les dettes les plus criantes, mais que son reliquat n'est jamais déclaré au moment de l'inventaire.

*Jacques Callot (1592-1635) : Le Vendangeur*



<sup>80</sup> ADE, 71 H 1 (1300), 2 E 66/79 (1670), 66/104 (1677) et 66/107 (1688).

Les inventaires après décès<sup>81</sup>

Profession	1646-1699		1700-1715		1726-1752		1772-1785	
	m	n	m	n	m	n	m	n
Vignerons authentiques <sup>82</sup>	364	30	403	16	273	46	375	23

m : moyenne ; n : nombre.

## Les dots et apports de veuves — 1646 à 1785 (en livres tournois de 1637)

Profession	1646-1699		1700-1715		1726-1752		1772-1785	
	m	n	m	n	m	n	m	n
Laboureurs	373	168	682	88	578	104	872	55
Petits laboureurs*	213	135	269	56	289	68	431	23
Vignerons	203	158	232	59	222	102	226	80
Manouvriers**	161	100	206	80	217	187	214	108
Jardiniers	242	23	231	16	213	12	468	15
Artisanat et commerce***	673	315	615	118	645	268	612	121
Artisanat et commerce****	361	111	401	40	360	98	546	41
Artisanat et commerce*****	891	214	723	78	821	170	653	80
Nombre d'actes		764		361		673		379

m : moyenne ; n : nombre ; petits laboureurs\* : laboureurs sans train de culture ; manouvriers\*\* : manouvriers, mais aussi journaliers, bergers, charretiers... (ouvriers agricoles) ; artisanat et commerce\*\*\* : divers ; artisans et commerçants ruraux\*\*\*\* ; artisans et commerçants urbains\*\*\*\*\*.

<sup>81</sup> Nous avons laissé de côté les « vignerons » chez qui l'absence de vigne, de cuve, d'outillage et de vin en cave laisse à penser qu'ils n'étaient pas propriétaires exploitants.

<sup>82</sup> Identifiés selon les mêmes caractéristiques qu'à la note précédente.

De surcroît, par leur nature même, de nombreux inventaires sont ceux de couples, de veuves, et plus rarement de veufs âgés qui — de toute évidence — n'exploitent plus leur vignoble personnellement : celui-ci est déjà mis en valeur par leurs héritiers. Ainsi, dans un acte de 1743, le rédacteur précise que le Chamaramandais Charles Thibaut n'exploite plus ses vignes depuis des années<sup>83</sup>. Généralement, de tels inventaires n'atteignent pas la contrevaleur de 100 livres. Pour ne pas alourdir notre démonstration, les données relatives aux exploitants dont l'activité a cessé n'ont pas été prises en compte. Notons qu'après l'expérience de Law, la valeur des inventaires en argent métal baisse de 25 % avec la stabilisation de la livre. Cette baisse intervient au moment où la proportion des inventaires de vigneron est la plus forte dans les archives. Ceci dit, les inventaires et dots des autres groupes socioprofessionnels montrent la même tendance de 1726 à 1740 environ (hausse en valeur nominale et baisse de valeur en argent fin).

Le capital de départ fourni par les dots permet une meilleure approche, car celles-ci ne souffrent pas de variations mensuelles. Or, ces dots stagnent : de 1650 à 1715, elles atteignent une valeur comprise entre 33 et 53 % de celles des laboureurs, elles-mêmes entraînées à la baisse par les dots des laboureurs sans chevaux. Celles des manouvriers représentent en valeur 75 à 91 % des dots de vigneron. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce dernier écart s'est réduit à 5 %, mais en comparaison des dots de laboureurs celles des vigneron se sont encore amenuisées, pour un écart de 75 % en valeur. À ce titre, il ne faut pas sous-estimer les jeux d'écriture dans les actes ; en effet, le nombre de « laboureurs » signalés comme tels baisse fortement par suite du rejet sémantique des laboureurs sans chevaux, alors que l'on retrouve des vigneron sans vigne rangés dans la catégorie des manouvriers. Quant aux artisans et commerçants, les actes signalent toujours des dots très supérieures à celles des vigneron, mais dans les campagnes ces représentants de l'échoppe et de la boutique ont une surface financière qui ne les distingue guère — dans la vie réelle — des petits paysans.

Dans la mesure où les inventaires ne tiennent pas compte de la propriété immobilière, c'est précisément la valeur des petites propriétés (et l'absence d'une déclaration d'argent liquide) qui fonde la différence entre les dots et les inventaires. Or, l'épouse reçoit souvent des terrains en dot, ainsi à Étampes en 1670, où deux dots comprennent moins d'un hectare de terres<sup>84</sup>. En 1746, c'est encore le cas à Roinville, lorsqu'Anne Capy apporte 1 ha de vigne à son époux, le vigneron Denis Chedeville. En 1750, à Morigny, Marie Canivet reçoit en dot 25 ares de terre et vigne ainsi que 60 ares de vigne, dont elle enrichit Martin Mathieu, maçon à Morigny<sup>85</sup>.

### ***Exploitation et propriété des vigneron***

Calculée en surface de terre, la surface exploitée ne correspond pas automatiquement à celle de la propriété du couple, au contraire de la superficie des vignes, presque toujours équivalente, en raison de la rareté des baux de vigne. Les inventaires après décès permettent de

---

<sup>83</sup> ADE, B 369.

<sup>84</sup> ADE, 2 E 66/80.

<sup>85</sup> ADE, 2 E 1/114 (Roinville) et 2 E 66/246 (Morigny).

connaître la surface de l'exploitation entre janvier et juillet, puisque la valeur des façons agricoles est estimée d'après la surface emblavée. Pour la vigne, la surface est mentionnée, parfois avec la possibilité offerte de calculer le rendement espéré, ceci entre le mois de juin et la vendange. Les dettes passives montrent qu'une partie des terres peut être louée. En revanche, les partages — qui sont plus rares — tiennent compte seulement de la propriété des défunts, parfois même sans mentionner la profession ou celle de l'époux, pour les veuves.

### La surface de labour des exploitations, d'après les inventaires et les partages

	<1 ha		1-3 ha		3-5 ha		>5 ha	
	n	%	n	%	n	%	n	%
1650-1699	10	25,6 %	12	30,2 %	7	17,9 %	10	25,6 %
1700-1789	11	11,6 %	20	21,2 %	30	31,9 %	35	37,2 %

n : nombre d'exploitants ; % : pourcentage des exploitations

Dans ces actes, nous retrouvons les vigneron sans vigne ou forts démunis, lesquels sont encore nombreux entre 1650 et 1699 : ils représentent un quart des exploitations. Ces derniers deviennent moins fréquents au XVIII<sup>e</sup> siècle, en ayant presque disparu dès 1760. Par la surface exploitée, ils se distinguent difficilement des manouvriers. Ce qui oblige à beaucoup de vigilance quant à la transposition — dans notre région de référence — de la situation enregistrée ailleurs. Pour Marcel Lachiver, le vigneron type exploite peu ou prou entre 1,5 et 3 ha<sup>86</sup>. C'est un fait que, dans les zones fortement viticoles, à l'exemple d'Argenteuil, un tiers au moins des vigneron met une telle superficie en valeur. Autour de Montlhéry, plus de la moitié des vigneron se situe aussi dans cette catégorie, d'après nos recherches. Et sur les marges du vignoble parisien, en pays céréalier, la classe comprise entre 1 et 3 ha regroupe bien 30 % des vigneron au XVII<sup>e</sup> siècle, mais seulement 21 % au siècle suivant. Ainsi, près de 70 % des vigneron exploitent plus de 3 ha ; et le tiers même plus de 5 ha.

### *La surface du vignoble par exploitation*

Bien évidemment, nous ne tenons pas compte des nombreux vigneron sans vigne. Après avoir dépouillé près de la moitié des archives susceptibles de nous livrer des informations, nous disposons de 47 données pour la période de 1650 à la fin du siècle. C'est peu, mais en achevant ce dépouillement nous pourrions espérer tout au plus une centaine de données fiables. Leur nombre s'élève à 68 données pour le XVIII<sup>e</sup> siècle (de 1700 à 1789). Certes, il nous aurait été possible d'inclure dans ce travail les inventaires des laboureurs ainsi que des différentes catégories socioprofessionnelles possédant du vignoble à un titre ou à un autre, mais ce n'est pas le but poursuivi. En effet,

<sup>86</sup> LACHIVER *cit.*, p. 391.

nous recherchons la surface du vignoble possédé par les vigneron qui se reconnaissent comme tels. Si, dans la zone géographique de notre étude, nous trouvons des vigneron presque sans vigne, il faut observer qu'entre 1700 et la Révolution 2 vigneron sur 5 possèdent plus d'un arpent (0,510 7 ha) de vigne, et plus encore après 1750. Certes, nous sommes loin des 1 à 3 ha observés dans le paragraphe précédent : dans notre cas, la répartition de la surface du vignoble par exploitation diffère de celle rencontrée dans les régions de monoculture de la vigne. Pour Argenteuil, Marcel Lachiver enregistre en proportion beaucoup moins de petits récoltants (35,8 % au lieu de 57 %) que chez nous. Sur la marge méridionale du vignoble parisien, les vrais vigneron mettent en valeur des exploitations certes plus vastes — en additionnant toutes les catégories de terres cultivées — que dans les zones fortement viticoles, mais la surface réservée à la vigne est bien inférieure.

### La surface du vignoble par exploitation

	<25 ares		25-49, 9 ares		0,5 ha-1 ha		>1 ha	
	n	%	n	%	n	%	n	%
1650-1699	16	34,0 %	10	21,2 %	12	25,5 %	9	19,1 %
1700-1789	18	22,5 %	21	26,2 %	20	25 %	11	13,7 %

n : nombre d'exploitants ; % : pourcentage des exploitations

### *La dimension des parcelles*

Si la rareté relative des actes nous complique la tâche, d'autres difficultés freinent la recherche. S'agissant de partages, et malgré l'apparente clarté du texte, il n'est pas toujours possible de reconstituer les parcelles originales concernées par le document. Trop souvent, lorsque le preneur ou l'acheteur connaît bien le terroir (ce qui est généralement le cas), ne sont retenues que des mentions vagues (« un demi-arpent de vigne en 3 pièces »), puis les tenants et aboutissants de chaque parcelle, mais sans indication de surface. Il est certain que les pièces de vigne sont plus petites que celles de labour et que le morcellement est extrême. Pour 1684, il suffit de considérer les parcelles minuscules de la censive qui relève du prieuré de Saint-Pierre d'Étampes ; mais en l'absence d'une synthèse satisfaisante de nos différents recensements, autant retenir l'exemple de la répartition effectuée en 1751 par René Moulé et sa femme Élisabeth Robert, vigneron à La Forêt-Sainte-Croix. Estimant être trop âgés pour la mise en valeur de leur exploitation, ces derniers la partagent entre leurs quatre filles et fils, qui en échange assurent la prise en charge des parents. Avant partage, cette exploitation se compose de 29 parcelles, sans oublier la maison du couple de vigneron, mais aucune parcelle de terre ne dépasse 43 ares (soit moins d'un arpent local) et la plus petite atteint

seulement 3 ares (une quarte). Quant aux parcelles de vigne, elles se situent dans un intervalle encore plus restreint, compris entre une quarte (3 ares) et 1 quartier (12 ares, pour la plus étendue). Les plus grandes parcelles que nous avons découvertes chez les vigneron à la fin de l'Ancien Régime ne dépassent pas le demi-arpent (25 ares). Certes, dans les fermes seigneuriales religieuses (et les fermes laïques) qui n'ont pas été morcelées par les héritages les dimensions sont plus importantes, du moins quand la vigne n'a pas été arrachée.

### L'exploitation de René Moulé

Surface	3 ares	4,5 ares	6 ares	12 ares	0,24-0,36 ha	>0,36 ha	Total
N. de terre	1	1	1	11	3	1	2,8 ha
N. de vigne	5	2	2	1			30 ares

N : nombre de parcelles

### *Comparaison avec le nord du département actuel*

Pour vérifier l'importance du vignoble situé plus près de Paris, nous avons étudié le terroir de Marcoussis, qui n'est pas très éloigné de celui situé entre Dourdan et la Ferté-Alais. Pour la période entre 1689 et 1790, nous avons étudié plus de 100 inventaires de vigneron authentiques, sur 2 500 actes dépouillés. La valeur moyenne de ces inventaires s'établit à 223 livres. Ici aussi, les 137 cuves découvertes dans cette paroisse de 16,8 km<sup>2</sup> ne se trouvent pas toutes chez des vigneron, au fil des 101 ans considérés. Ces chiffres doivent être comparés à ceux, rassemblés à travers environ 60 000 actes, dépouillés pour la période de 136 années entre 1650 à 1786 (environ) et relatifs aux archives du sud de l'Essonne, ce qui correspond à une superficie de 300 km<sup>2</sup> : ces derniers ont révélé seulement 254 cuves et 171 vigneron. La conclusion s'impose d'elle-même : en pays de vignoble, tel la région de Marcoussis, l'on trouve sans difficulté des preuves évidentes d'activité viticole ; dans le cas contraire, comme autour d'Étampes, la rareté des témoignages démontre le caractère marginal de la viticulture.

### *Le prix du vin*

Première évidence : le prix dépend de l'abondance de la production ; les années fastes, le vin n'atteint pas des cours élevés, alors que les prix s'envolent en année de pénurie. Or, les inventaires après décès nous donnent fréquemment le prix du vin. Nous supposons que la taxe royale (les « aides ») est déduite de la valeur du vin conservé en cave chez les producteurs, mais ajoutée au prix du vin conservé chez les

particuliers non producteurs. Ainsi, le prix figurant dans un inventaire de consommateur sera supérieur d'environ 15 % à celui mentionné comme provenant de la récolte d'un producteur. Pratiquement, l'unité de vente demeure le poinçon d'Orléans (228 litres) ; parfois, des demi-queues (234 litres) apparaissent. La « pièce » sert à qualifier de façon générique les tonneaux. Autour de Montlhéry, la demi-queue remplace le poinçon vers 1740, mais plus au nord le remplacement intervient seulement trente ans plus tard. La différence de volume (moins de 3 %) entre demi-queue et poinçon est trop faible pour modifier les prix. En effet, la métrologie semble jouer un rôle secondaire dans la confection de ces inventaires. Le minutier de Saint-Chéron mentionne ainsi régulièrement les « poinçon ou demi-queue », l'auxiliaire de justice qui réalise l'inventaire n'hésitant pas à confondre ces deux capacités voisines, du fait des arrondis.

Nous avons pu établir une courbe des prix (environ 750 prix disponibles) pour la période de 1671 à 1785. Il faut en effet réunir plusieurs prix pour chacune des années, car le cépage, le terroir, la qualité du vin obtenu et le savoir-faire du vigneron influent sur le prix. En 1739, une différence de 55 % existe entre le prix du vin de Mauchamps et celui de Roinville. Par rapport au vin de Marcoussis, la différence est encore plus importante ; elle s'élève à 70 %, d'où la nécessité de travailler sur des moyennes.

En 1667, le poinçon de vin conservé chez Jean Allaume, lieutenant de l'élection d'Étampes, vaut 20 livres<sup>87</sup>. Pour la région de Dourdan et de La Ferté-Alais, nous disposons de renseignements plus fournis. Dans la première de ces deux localités, le poinçon de claret de 1679 atteint 12 livres. En 1684, il monte à 34 livres, mais redescend à seulement 12 livres en 1696. Près de la Ferté-Alais, le poinçon vaut 14 livres en 1683<sup>88</sup>. Pendant la décennie 1720-1730, c'est lors du passage de troupes que les échevins d'Étampes fixent le prix du vin et d'autres denrées ; le vin d'Orléans coûte alors un tiers de plus que le vin local<sup>89</sup>.

Sautons près d'un demi-siècle afin d'enregistrer l'évolution des prix. Chez un marchand de Saint-Gilles, en 1773, le poinçon de vin d'Orléans de 1772 (dit « de qualité ») vaut 13 livres 11 sous, alors que le rouge commun de l'Orléanais ne dépasse pas 10 livres 11 sous, et le vin étampois 7 livres 11 sous le poinçon. Dès cette époque, des amateurs tentent de conserver du vin, local ou exogène. Ainsi en est-il d'un marchand versaillais qui possède une maison à Saint-Chéron, où sont répertoriés des tonneaux de vin de Bourgogne (qualifié de « vieux »)<sup>90</sup>. En 1783 — une année de vendanges abondantes —, le poinçon de rouge local atteint 5 livres 10 sous à Auvers-Saint-Georges et celui d'Orléans 6 livres<sup>91</sup>. L'année suivante, à Dourdan, le notaire distingue certes l'origine des vins, mais leur attribue la même valeur... Ce qui nous éclaire sur la cause première de la disparition du vignoble avant les crises du XIX<sup>e</sup> siècle : dès que le vin local cesse d'être moins cher que certains vins venus de loin — et dont peu importe la qualité —, la vente de la production locale chute et le vignoble périclité, d'autant plus que cette récolte de proximité ne permet pas toujours de faire face à la demande. Toutefois, le prix n'est pas le seul

---

<sup>87</sup> ADE, 2 E 66/62 (1667)

<sup>88</sup> ADE, 2 E 1/85 (1679), 1/88 (1684), 1/94 (1696), et 26/43 (1683).

<sup>89</sup> AMÉ, 1 D 2 et 1 D 3.

<sup>90</sup> ADE, 2 E 78/287.

<sup>91</sup> ADE, 2 E 66/254 (1773) et 67/17 (1783).

critère. Prenons l'exemple de Mérobert, village qui compte encore un vigneron en 1751. Dans son inventaire après décès dressé le 21 janvier figure un poinçon de claret, qui se trouve en cave, où il est estimé à 9 livres<sup>92</sup>. S'agit-il du dernier vigneron de la localité ? Nous l'ignorons, mais il est certain que cinq ans plus tard, dans l'inventaire d'une grosse exploitation agricole de la même paroisse, nous trouvons un poinçon de vin blanc et deux de rouge ; le blanc provient de l'Orléanais et le rouge du pays chartrain. Les trois poinçons ainsi mentionnés ont une valeur de 75 livres, soit une moyenne de 25 livres par poinçon<sup>93</sup>. Or, la récolte locale de 1755 valait 10 livres le poinçon, et celle de 1756 12 livres 10 sous. En d'autres termes, ce n'est pas le choix de l'économie qui a guidé l'exploitant décédé, attendu que le vin du cru était deux fois moins cher...

### **Vignerons ou laboureurs pratiquant la polyculture ?**

Depuis 1300, les vignerons ont toujours possédé et exploité des labours. En 1406, la ferme de Villesauvage (sise à Saint-Martin d'Étampes) comprend 1,1 ha de vigne pour 284 ha de labour<sup>94</sup>. En 1646, le terrier des Hospitaliers de Chalou mentionne 18 vignerons propriétaires de 5,8 ha de terre sur la censive du Temple, soit pour chacun 32 ares en moyenne ; toutefois, malgré des pentes exposées au sud-ouest, aucune vigne n'y apparaît. Jean Petit, avocat du roi au grenier à sel, est le plus gros propriétaire du lieu : il détient 24 ha de labour, soit presque le tiers de la censive (78 ha). Ailleurs, des laboureurs indépendants exploitant au moins une dizaine d'hectares, et pourvus du train de culture mettent fréquemment des vignes en valeur. C'est le cas de Michel Favier, établi à Saint-Pierre : il possède près de 12 ha de labour, mais aussi 8,5 ares de vigne. En 1668, il se prétend à juste titre laboureur ; la polyculture assure la rentabilité de son exploitation. Si le vignoble décline, quelques rares « vignerons » indépendants subsistent ; ainsi, en 1672, Nicolas Vramant et Michel Moulin, de Saint-Pierre, lesquels louent 9 ha de terre à un bourgeois de Paris, moyennant 20 livres annuelles<sup>95</sup>. Près de Dourdan, à Roinville, Jean Laubin loue 5 ha de terre à un laboureur en 1684 ; et en 1710, quatre vignerons<sup>96</sup> de la Forêt-le-Roi s'associent pour louer 19 ha de terre à un chanoine versaillais. À ce jour, nous n'avons pas encore découvert de tels baux pour la vallée de l'Essonne ou ses environs immédiats.

Le sieur Basile Moulin, de Gérofosse (à Saint-Pierre), se prétend « vigneron » quand décède son épouse, Marie Vézard, en 1676<sup>97</sup>. L'inventaire se monte à 1616 livres et la surface exploitée — comprenant des locations — approche les 15 ha, dont 2,25 ha de vignoble. Les dettes passives atteignent 326 livres, dont 12 livres dues au charron, 35 au savetier et 6 au meunier. En d'autres termes, la situation

<sup>92</sup> Ce vin est environ deux fois moins cher que celui produit 10 km plus au nord.

<sup>93</sup> ADE, B 21/36.

<sup>94</sup> ADE, 42 H 1.

<sup>95</sup> ADE, 2 E 66/73 (1668), 66/87 (1672).

<sup>96</sup> Gilles Hue, Pierre Bailly, Philippe Rouable et Nicolas Dubergé.

<sup>97</sup> ADE, 2 E 66/101.



comptable est saine. Si Basile Moulin n'a pas usurpé son titre de vigneron, synonyme ici de dignité, il aurait pu aussi s'intituler laboureur. À la Forêt-Sainte-Croix, en 1689, l'inventaire de son confrère laboureur Jean Robert signale 42 ares de vigne associés à 59 ha de terre. Bref, ce n'est pas le vignoble qui assure la rentabilité de son exploitation. La même année, à Bois-Herpin, est mentionnée une cuve sans mesure de capacité chez le « laboureur à trois chevaux » François Gaucher<sup>98</sup>. Autre vigneron de la Forêt-Sainte-Croix, le sieur Caquet possède 54 ares de vignoble et plus de 10 ha de terre en 1692<sup>99</sup>. Ces disparités très fortes entre surface des terres ensemencées et celles dédiées à la vigne démontrent que les producteurs de vin sont avant tout laboureurs, particulièrement dans l'Étampois ; et ce, même si ces derniers choisissent parfois une autre dénomination professionnelle. Jusqu'en 1750 environ, chez les laboureurs modestes pratiquant la polyculture, les céréales l'emportent toujours très largement sur les autres variétés.

### Nombre de locations de terre par les vignerons (minutier d'Étampes)

Surface	1652-1699		1700-1715		1726-1752		1772-1785	
Nombre de baux de terres agricoles	461		268		121		105	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Moins de 2 ha	28	6,0 %	17	6,3 %	7	5,7 %	3	2,8 %
Plus de 2 ha	18	3,9 %	12	4,4 %	4	3,3 %	6	5,7 %

N : nombre baux ; % : pourcentage de locations à des vignerons

La situation apparaît identique dans la région de Dourdan. En 1679, le laboureur Chevalier, qui habite le Bréau Saint-Lubin, ne dédaigne pas le vin : il possède en cave 30 hl de claret. Il est probable qu'il achetait leur récolte à de petits producteurs pressés de vendre, car la capacité de sa cuve (12 hl)<sup>100</sup> semble de prime abord lui interdire d'avoir autant de vin en réserve. Du côté de La Ferté-Alais, nous rencontrons un seul vigneron qui appartienne véritablement à cette catégorie. À Cerny, un exploitant cultive 50 ares de vigne en 1685 ; il détient par ailleurs une jument, une charrue et une herse, mais le niveau atteint par son inventaire (148 livres) demeure modeste<sup>101</sup>.

Dans les fermes seigneuriales en revanche, la vigne tend à disparaître. La grande ferme de Villesauvage constitue à ce titre un bon exemple. Alors que son vignoble s'étendait sur plus d'un hectare au début du XV<sup>e</sup> siècle, l'exploitation se contente en 1744 d'un clos de 25 ares où les ceps disputent l'espace aux légumes et aux arbres fruitiers<sup>102</sup>.

<sup>98</sup> ADE, 2 E 66/5.

<sup>99</sup> ADE, 2 E 66/6.

<sup>100</sup> ADE, 2 E 1/86.

<sup>101</sup> ADE, 2 E 26/44.

<sup>102</sup> ADE, 2 E 66/224.

Les petits paysans peuvent louer de modestes exploitations, lesquelles complètent leurs propres biens, en nourrissant l'espoir de frôler une forme d'indépendance économique. Ainsi de Simon Aubain, en 1747, qui prend à bail de Catherine Lefèvre — une veuve établie à Saint-Basile — la maison qu'elle possède aux Granges-le-Roi, de même que 5 ha de terre et quelques ares de vigne. Au cours de la seconde moitié du siècle, ces modestes exploitations se rencontrent plus fréquemment. En 1764, à Auvers-Saint-Georges, deux cuves sont mentionnées chez un petit laboureur, dont les biens s'étendent à une vache, un cheval, une charrue, une herse et un rouleau. Son inventaire atteint 368 livres. Dix ans plus tard, les actes notariés conservent la mémoire de vigneron dont la succession semble prometteuse : Pierre Vézard, de Saint-Pierre, qui est autant laboureur que vigneron, possède cheval et charrue ; gagné aux idées modernes, il a semé du sainfoin et sa cuve signe le fait qu'il produit du vin rouge. En 1776, les biens meubles de son frère, Claude, atteignent une valeur de 294 livres. Ce dernier détient vache et cheval, alors que sa cuve contient 8 hl ; il exploite 6,5 ha de terre et 50 ares de vigne. Dans son cas, l'indépendance économique est envisageable. Celle-ci relève de la certitude pour un autre paroissien de Saint-Pierre, le laboureur-vigneron Rué, dont l'inventaire s'élève à 1188 livres en 1782<sup>103</sup>. Quant au vigneron Harnaux, établi à Guillerval, il loue en 1784 une maison et 5 ha de terre à l'épouse d'un épicier étampois ; avec cet apport, Harnaux peut constituer une exploitation rentable<sup>104</sup>. Après 1752, le nombre de locations de petites surfaces de terre se réduit de moitié, sauf dans la vallée de l'Orge. Les « vigneron » qui subsistent mettent en valeur des exploitations pratiquant la polyculture et où la vigne ne joue qu'un rôle accessoire.

Dans la vallée de l'Essonne, ces paysans sont assez nombreux. Une fois encore, il faut se montrer méfiant quant à la terminologie professionnelle rurale. En 1716, Jean Poin, habitant Guigneville, est qualifié de « manouvrier » par le notaire, alors qu'il possède un cheptel et un matériel conséquent qui l'autorise à mettre en valeur 9 ha de terre et 18 ares de vigne<sup>105</sup>. Dans la vallée de l'Essonne, nous rencontrons d'autres « manouvriers » pourvus d'un train de culture<sup>106</sup>. Légèrement plus à l'ouest, ces paysans auraient été qualifiés de « laboureurs ». Autour de Monthéry, nous découvrons de tels « manouvriers », pourtant propriétaires de chevaux, voire de trains de culture. Apparemment, ce sont surtout les exploitants des fermes seigneuriales qui reçoivent le titre de « laboureur », tandis que les paysans qui exploitent des unités de productions rentables, mais de dimensions plus réduites, peuvent être qualifiés de « manouvriers ». Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, il n'est pas rare d'avoir affaire à des ruraux pratiquant une polyculture qui allie pois, fèves, lentilles, vigne, céréales, voire le chanvre et l'exploitation des bois, ceci aux environs de La Ferté-Alais.

Dans la région de Dourdan, ces vigneron-laboureurs sont nombreux. Dans l'écurie d'Alexandre Genest figure en 1771 un lit qui témoigne en outre de la présence d'un charretier. D'une contenance appréciable de 32 hl, la cuve de ce vigneron-laboureur est signe d'une superficie de vigne assez conséquente. Ce qui est aussi le cas chez les héritiers Corbeau, lesquels se partagent près d'un hectare de vigne à Roinville en

<sup>103</sup> ADE, 2 E 66/145 (1702), 2 E 66/233 (1747), 66/258 (1774), 66/264 (1776), 67/13 (1782), 2 E 26/66.

<sup>104</sup> ADE, 2 E 34/139.

<sup>105</sup> ADE, 2 E 26/54.

<sup>106</sup> ADE, 2 E 26/54 (1716-1720), 61/75 (1755) et 61/90 (1683).

1785<sup>107</sup>. Ici également la vigne s'inscrit dans un programme de polyculture assurant la rentabilité de l'exploitation. À la fin de notre période de référence, les plus notables producteurs de vin ont perdu l'habitude de s'intituler « vigneron ». De 1779 à 1786, parmi les huit derniers propriétaires de cuves enregistrés, subsiste un seul « vigneron ». Avant la Révolution, ce sont probablement ces entreprises de taille moyenne qui produisent le plus de vin au sud de la région. Elles vendent manifestement une partie de leur production aux débits de boissons locaux. Quant aux fermes seigneuriales, elles conservent assez souvent et malgré tout des clos de vigne destinés à fournir le vin nécessaire à leurs nombreux employés.

Notons encore qu'à une date plus ou moins précoce suivant les lieux, une espèce vient s'ajouter aux végétaux cultivés par nos vigneron laboureurs : les haricots. À 15 km plus au nord, ils apparaissent en 1692. Mais toutes ces premières mentions recueillies pour le XVIII<sup>e</sup> siècle n'ont qu'une valeur indicative, en raison de nos dépouillements par sondage. Ainsi, cette culture est attestée à Maisse en 1727, alors que la première mention enregistrée pour La Ferté-Alais — à 11 km au nord — apparaît seulement en 1775. De même, il aurait fallu 58 ans aux haricots de Villeconin pour atteindre Dourdan en 1709, alors que 7 km séparent ce village de la petite ville... D'autre part, ces mentions ne sont peut-être pas toutes relatives à des haricots de plein champ, alors qu'il s'agit d'une certitude à Étampes.

### Quelques exploitations moyennes pratiquant la polyculture

Minutiers de Dourdan							
date	localité	profession	cheptel	matériel	cuve	surface	vigne
1746	Roinville	vigneron	1 cheval, 2 vaches	inconnu	oui	7,5 ha	0,2 ha
1757	Roinville	vigneron	1 cheval, 2 vaches	1 charrue, 1 charrette	oui	11 ha	inconnue
1763	Roinville	vigneron	1 cheval, 2 vaches, 1 porc	1 charrette, 1 charrue	oui	7 ha	inconnue
1771	Granges-le-Roi	vigneron	3 chevaux, 1 vache	1 charrue, 2 herses, 1 charrette	oui	18 ha	inconnue

<sup>107</sup> ADE, 2 E 2/55 (1741), 2 E 1/130 (1763), 2 E 1/141 (1771) et 2 E 1/155 (1785).

Bailliage féodal de Chamarande et bailliage de Morigny							
date	localité	profession	cheptel	matériel	cuve	surface	vigne
1709	Mauchamps	laboureur	1 cheval, 1 vache	1 charrue, 1 vache	non	11 ha	0,15 ha
1722	Villeconin	vigneron	1 cheval	1 charrue	oui	inconnue	1 ha
1737	Étréchy	vigneron	3 chevaux, 3 vaches	2 charrues, 2 charrettes	oui	18 ha	inconnue
1743	Mauchamps	vigneron	1 cheval, 2 vaches	1 charrue, 1 charrette, 1 herse	non	inconnue	inconnue
1760	Morigny	vigneron	1 cheval	1 charrue, 1 charrette, 1 herse	oui	inconnue	0,25 ha

Minutiers de la Ferté-Alais et Maisse							
date	localité	profession	cheptel	matériel	cuve	surface	vigne
1701	Guigneville	laboureur	1 cheval, 3 vaches	1 charrette, 1 herse, 1 charrue	non	7,5 ha	0,25 ha
1716	Guigneville <sup>108</sup>	manouvrier	2 chevaux, 3 vaches	1 charrette, 1 rouleau, 1 charrue	oui	9 ha	0,18 ha
1733	Videlles	vigneron	1 cheval, 2 vaches	1 charrette, 1 charrue	oui	6-7 ha	inconnue
1777	Guigneville	vigneron	2 vaches, 2 chevaux	1 charrue, 1 charrette	non	10,5 ha	inconnue
1782	Boutigny	laboureur	1 cheval, 2 vaches, 1 porc	1 charrue, 1 charrette et 2 herses	oui	inconnue	

---

<sup>108</sup> Il s'agit de Jean Poins.

## Date de première mention des haricots

<b>localité</b>	Chamarande	Villeconin	Cerny	Étréchy	Maisse	Étampes
Année	1707	1709	1709	1724	1727	1728
Cote ADE <sup>109</sup>	B 371	B 361	71 H 8	B 364	2 E 32/3	2 E 66/210
<b>Localité</b>	Videlles	Mauchamps	Fontaine	Vayres	Ormoy	Baulne
Année	1733	1741	1741	1742	1742	1748
Cote ADE	2 E 26/58	B 367	B 2118	33/8	B 2118	2 E 2 26/62
<b>Localité</b>	Roinville	Morigny	Dourdan	Guigneville	La Ferté-Alais	D'Huisson
Année	1749	1750	1767	1768	1775	1782
Cote ADE	2 E 3/47	2 E 6/245	2 E 1/136	2 E 26/78	2 E 26/74	2 E 26/81



Des vigneronns sont à la tête d'exploitations plus modestes qui leur permettent cependant de joindre les deux bouts quand les années s'avèrent moyennes ou bonnes. Ces exploitations s'étendent sur une superficie de 3,5 à 5 ha — superficie à laquelle il faut ajouter les 40 à 60 ares de vigne ; elles reproduisent en définitive, mais de façon plus modeste, le profil des exploitations auparavant prises en considération. Dès 1663, à Saint-Cyr-la Rivière, Pierre Chauveau possède par exemple une cuve contenant près de 30 hl ; il conserve par ailleurs 450 l de vin en cave. En 1670, l'inventaire du vigneron Barry, paroissien des Granges-le-Roi, atteint 170 livres : il possède une vache et dans sa cave se trouvent 600 litres de vin et une cuve de 12 hl. Après le décès du Morignacois Blaise Lecoup, en mai 1683, l'inventaire mentionne une cuve et quatre poinçons de clairnet en cave, alors que son exploitation s'étend sur 4 ha. Au début du siècle suivant, ces entreprises sont encore valides et comptent toujours sur une polyculture diversifiée pour survivre. De façon générale, les vigneronns concernés sont assez nantis pour être en mesure de nourrir des ânes, des mulets, et des petits chevaux qui se faufilent entre les rangées de ceps. Souvent, les inventaires mentionnent aussi des porcs.

*Jacques Callot (1592-1635) : Le Vigneron*

<sup>109</sup> Archives Départementales de l'Essonne.

### Nombre de petites exploitations situées entre l'Orge et l'Essonne

	vallée de l'Orge	entre Orge et Juine	vallée de la Juine	entre Juine et Essonne	vallée de l'Essonne
1650-1715	6		17	1	2
1716-1750	9	7	27	1	1
1751-1785	13	3	1		7
Total	25	10	45	2	10

Le vigneron Germain Bergerat, de Morigny, meurt en 1706 ; il exploitait un peu plus de 3 ha et possédait une jument, une vache, une charrue et une cuve de 20 hl. Il avait en cave 7 hl de vin<sup>110</sup>. Après la Guerre de succession d'Espagne (1701-1714) et la crise alimentaire de 1709-1710, pendant plusieurs dizaines d'années, des vigneron survivent sur ces petites exploitations. Le recours au notaire est plus fréquent et les inventaires et partages se multiplient. En 1726, Pierre Fontaine, « vigneron » à Saint-Martin, possède ainsi sa maison et encore 6,5 ha de terre, 20 ares de pré et 27 ares de vigne. Sa situation lui garantit presque l'indépendance économique, qu'il doit atteindre avec quelques locations de terre. À Gillevoisin (Auvers), Paul Coulé peut s'enorgueillir d'un train de culture ; il produit des haricots en plein champ. Avant 1734, Louis Pinault, de Mauchamps, ne possédait pas de cheval pour mettre en valeur les 3 à 4 ha de son exploitation<sup>111</sup>. Certains vigneron produisent encore du vin blanc, à l'instar de Noël Lerable, de Chamarande ; début décembre 1743, sa cave renferme du « blanc » de l'année et de 1742. Chez lui, nous trouvons aussi un cheval, une charrue et une vache. À Étréchy, en 1746, le vigneron Sébastien Simonneau exploite près de 80 ares de vigne et 3 ha de terre (dont 25 ares en haricots) ; il détient une cuve. La surface importante occupée par sa vigne doit lui permettre d'assurer peu ou prou la rentabilité de son exploitation<sup>112</sup>. Jusque dans les années 1760, de tels exemples ne sont pas rares. Au moment de sa mort, Henri Ruelle mettait en valeur 70 ares de vigne à Cerny ; sa cuve avait une capacité de 35 hl et il possédait un train de culture. Lors du décès de sa femme à Roinville, le vigneron Pierre Delage est maître de 5 h, se sert d'un train de culture et d'une charrette qui lui appartiennent, de même que deux cuves d'une capacité de 30 hl. En 1763, il cultive des céréales, mais aussi des pois et des haricots. La même année, chez Charles Legrain, de Torfou, nous trouvons des cultures identiques, plus des lentilles. Ce dernier est indiscutablement un vigneron : il possède 75 ares de vignoble et sa cuve dépasse 30 hl<sup>113</sup>. Enfin, pour l'année 1776,

<sup>110</sup> ADE, 2 E 1/83 (1670), B 2570 (1683) et 2571 (1706).

<sup>111</sup> ADE, E 66/205, B 2137 (1730 et 1734).

<sup>112</sup> ADE, B 368 (1743) et B 369 (1746).

<sup>113</sup> ADE, 2 E 29/1 (1760), 1/130 (Roinville) et 78/87 (Torfou).

il faut signaler un cas de vigneron devenu totalement atypique aux confins de la Beauce : celui de Jacques Legoux, qui vient de mourir à Autruy. Son inventaire après décès s'élève à 380 livres et mentionne non seulement une cuve de belle capacité, mais encore l'étendue de son exploitation (3 ha), sans commune mesure avec les surfaces en ares citées précédemment<sup>114</sup>. La réalité est que, depuis une vingtaine d'années, les baux de petites surfaces se raréfient au profit de baux concernant des lots qui englobent une dizaine de parcelles dont la surface totale atteint plusieurs hectares. Les petits exploitants, dont la trésorerie est toujours sur le fil du rasoir, ne peuvent plus louer les quelques dizaines d'ares qui autorisaient la constitution d'un ensemble rentable car fondé sur une polyculture diversifiée. De plus, la croissance démographique rend la compétition plus âpre. Ainsi, la moitié des petites exploitations disparaît après 1750, et seuls les plus audacieux et les plus « fortunés » tirent leur épingle du jeu, en se hissant parmi les exploitants étudiés plus haut, qui mettent en valeur une petite dizaine d'hectares ou plus.

En de rares occasions, les vigneron ou vigneron-laboureurs — et plus fréquemment les seconds que les premiers — parviennent à se faire acheteurs et à conforter leur petit capital. En 1677, Pierre Bailly, paroissien des Granges-le-Roi, achète par exemple 1 ha de terre, tandis que son coreligionnaire Michel Chevalier réussit l'exploit (en 1709) d'acquérir du vignoble, en l'occurrence 15 ares de vigne vendus par un marchand dourdanais<sup>115</sup>.

Les difficultés, cependant, ne sont jamais loin, y compris avant 1750. Quand le vigneron Jean Leroy, de Marchais (à Roinville), perd sa femme en 1680, son passif excède l'actif mobilier. Pourtant, notre vigneron possède un âne, deux vaches, une charrue et une cuve de 25 hl, ce qui témoigne d'un vignoble conséquent. En 1700, la valeur de l'inventaire après décès de Gilles Canivet, habitant Morigny, est inférieure au montant des dettes passives<sup>116</sup>. Mais c'est entre 1747 et 1765 que nous rencontrons le plus souvent des renonciations d'héritages et des passifs supérieurs à l'actif chez les vigneron. En 1747, la fille du vigneron étampois Denis Sergent refuse son héritage grevé de rentes foncières ; la même année, à Cerny, le vigneron Marin Dezerville renonce à un autre héritage. Une famille de vigneron étampois, les Fauger, abandonne en 1752 ses droits à la succession de François Fauger. Encore à Cerny, en 1760, le passif l'emporte sur l'actif à la mort du vigneron Henri Ruelle, que nous avons mentionné plus haut<sup>117</sup>.

Une maladie, quelques mauvaises années trop rapprochées, la mort du cheval ou de la vache, et le vigneron doit vendre. Ceux qui vivotaient jusqu'alors grâce à leurs biens propres finissent par rejoindre les vigneron salariés.

---

<sup>114</sup> ADE, 2 E 34/12.

<sup>115</sup> ADE, 2 E 2/15 (1677) et 2 E 1/97 (1709).

<sup>116</sup> ADE, 2 E 2/16 (1680), 66/116 (1690) et B 2575 (1700).

<sup>117</sup> ADE, 2 E 66/233 et 36/42 (1747), 66/251 (1752) et 29/1 (1760).

## Les vignerons salariés

Les données que nous avons recueillies permettent de comprendre que le titre de « vigneron » désigne vers 1650-1700 une masse de vignerons sans vigne exploitant un minuscule vignoble personnel et quelques rares locations, en valorisant quelques terres, en s'employant comme saisonniers, et en travaillant les vignes des citadins. Le nombre de « vignerons » enregistrés dans les différents types de documents est très important, jusqu'à représenter la majorité des ruraux dans les vallées de la Juine et de ses petits affluents au sud d'Étampes. En revanche, la rareté des inventaires après décès et des partages de vignerons suffisamment nantis pour vivre de leur exploitation est extrême. Presque tous sont en fait des manouvriers. Le seul partage de vigneron dont les biens lui permettaient de vivre chichement date de 1678. Il concerne le sieur Fagueret, d'Arrancourt, dont les biens comprennent deux maisons et près de 5 ha de terre, sans oublier 50 ares de vigne et des prés. À l'inverse, en 1687, Pierre Lenoir, vigneron à Méréville, ne peut échapper au travail salarié, car son vignoble ne dépasse pas 20 ares et ses terres 1,4 ha ; il est néanmoins propriétaire d'une maison et d'une grange<sup>118</sup>.

Concernant le travail salarié, nous observons que — dès 1662 — le sieur Pierre Durandet, vigneron de Guillerval, doit prendre soin (moyennant 18 livres et 14 sols annuels) des 38 ares de vigne d'une ferme seigneuriale louée par le laboureur Étienne Chenu<sup>119</sup>. Comme les laboureurs sans chevaux, les petits artisans (surtout ruraux), les manouvriers et les salariés agricoles, les vignerons sans vigne ne peuvent guère prétendre à la promotion sociale : ils vivent tant bien que mal, en espérant ne pas être victimes de maladie ou d'une crise de subsistance.

Le 23 octobre 1652, un notaire procède au partage des biens du vigneron Vouillé, établi à Saint-Martin. L'inventaire mentionne 2,3 ha de terre en 14 pièces, seulement 0,35 ha de vigne en plusieurs pièces, 0,4 ha d'aunaie, et 6,4 ares de pré. Fréquemment, les petits paysans tels que Vouillé possédaient une seule rangée de ceps, relief de parcelles plus conséquentes divisées par les héritages successifs. Les inventaires démontrent en outre que l'ameublement de la maison est limité et que l'équipement professionnel est souvent réduit. En mai 1677, à Ormoy-la-Rivière, Étiennette Barrier, veuve de Jean Legendre — un vigneron sans vigne —, doit faire face à une succession difficile : l'actif se monte à 67 livres et le passif à 193 livres, celui-ci causé surtout par les frais de maladie de son défunt mari<sup>120</sup>. Notons que nombreux sont les paysans concernés qui vivent dans une maison sans en être le propriétaire. En 1689, à la Forêt Sainte-Croix, Médard Caquet détient 20 ares de vigne et 35 ares de terre, mais se contente du titre de « manouvrier » ; avec un capital identique, beaucoup se seraient fait passer pour « vigneron ». Les Dauthon, de Saint-Pierre, constituent aussi un très bon exemple. En 1580, le vigneron Léonard Dauthon est mentionné comme censitaire du Bourgneuf, pour 12 ares de vigne. Un siècle plus tard, en 1684, sur cette même censive, le vigneron Éloi Dauthon ne met plus en valeur que 14 ares de terre et son frère Claude 24 ares. Après quatre années, Éloi et Claude louent

<sup>118</sup> ADE, 2 E 34/56 et 34/58.

<sup>119</sup> ADE, 2 E 34/48.

<sup>120</sup> ADE, 2 E 48/114 (1652), 66/105 (1677) et 66/5 (1689).



18 ares de vigne en plusieurs pièces au vigneron Michel Lhoste, pour 7 livres de rente annuelle, mais Claude vient à mourir au hameau de Bretagne, alors que son épouse Marie Leroi est déjà décédée. Son frère Éloi prend alors en charge ses neveux Claude et François, jusqu'à leurs 15 ans. La succession s'avère délicate : l'inventaire atteint péniblement une valeur de 90 livres mais pour 207 de dettes ; il faut vendre les maigres biens pour rembourser les créanciers. Encore présents à Saint-Pierre en 1717, les Dauthon ont disparu en 1738... pour ressurgir en 1740<sup>121</sup>. À l'échelle de la paroisse, ces populations modestes sont relativement mobiles.

### Dettes de Claude Dauthon en 1688

achat d'une vache	6 livres	couvreur	5 sous
boulangier	40 sous	achat de marteau	40 sous
charron	4 livres	arriéré de rente	34 livres
chapelier	24 livres	rente	11 livres

Aux environs de Dourdan et de Chamarande, nous trouvons régulièrement des ventes « de fruits de vigne sur pied » dont l'objectif est de calmer l'impatience des créanciers. Ainsi à l'encontre de Jean Guillemin, en 1664, à Dourdan ; lequel vigneron s'est rendu coupable d'un retard de loyer. Ou encore au détriment de Jean Charpentier, en 1679, année où 0,5 ha de vigne sont vendangés de la sorte, pour un résultat comptable de 21 livres seulement. Deux ans plus tard, aux Granges-le-Roi, un peu moins de 0,4 ha sont saisis moyennant 68 livres<sup>122</sup>. Même si les exploitants touchés par ces ventes sont moins souvent des vignerons sans vigne qu'au sud d'Étampes — du moins à en croire les actes de succession —, nombre d'entre eux ne disposaient vraisemblablement que d'un vignoble de modeste étendue, ne garantissant pas l'indépendance économique ; du reste, tous sont endettés.

Jusque vers 1750, ces petits vignerons sont encore nombreux. En 1726, le partage de Michel Martin, « vigneron » à la Montagne, est un cas d'école : ce dernier possède sa maison et 2 ha de terre, mais pas de vigne ! En 1752, le partage du « vigneron » Darblay, habitant le hameau de La Montagne, porte sur 42 ares de vigne et de 48 ares de terre, mais sa maison ne lui appartenait pas. Ses modestes biens détenus en propre lui interdisaient d'avoir une activité économique rentable. Cette même année, le vigneron Pierre Martin, de Morigny, doit régler sa succession, car il a perdu la vue. Propriétaire de sa maison, il possède environ 10 ares de vigne, mais à peine plus de terre. Lui aussi ne pouvait vivre de l'exploitation de ses propres biens<sup>123</sup>. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, des cas identiques sont signalés au nord-ouest et au nord-est d'Étampes.

<sup>121</sup> ADE, E 3834/1 (1580), 58 H 1 (1684) et 2 E 66/108 (1688), puis registres paroissiaux de 1740.

<sup>122</sup> ADE, 2 E 1/78 (1664), 1/86 (1679) et 1/87 (1681).

<sup>123</sup> ADE, 2 E 66/205 (1726), 66/250 et 251 (1752).

Entre 1650 et 1750, les actes de successions<sup>124</sup> laissent à penser que les « vigneron sans vigne » sont au moins trois fois plus nombreux que les laboureurs et vigneron ou vigneron-laboureurs. Selon les dénominations, ceux-ci sont à la tête d'une exploitation viable associant la polyculture à la vigne et dont la surface atteint parfois le seuil de rentabilité (environ un hectare). Les autres parviennent à joindre les deux bouts en s'employant dans les grandes fermes seigneuriales et en louant (mais de plus en plus rarement) quelques ares de terre ou en prenant à façon les vignes des citadins et des notables villageois, car nos « vigneron sans vigne » sont dépositaires d'un savoir-faire indispensable. On l'a compris : ces derniers agissent principalement comme salariés. En effet, l'exercice d'un métier de complément est le bienvenu, ainsi dans la région de Dourdan où l'activité textile (bonneterie) est importante. Mentionnons à ce titre Pierre Moitié, vigneron à Saint-Cyr, qui en 1682 fait apprendre la confection de bas de soie à sa fille, pendant deux ans, chez son confrère « vigneron » Jacques Malet<sup>125</sup>.

### **Le vignoble des citadins et des notables villageois**

Les citadins aiment boire leur propre vin : certains possèdent des vignes depuis le Moyen Âge central. Dès 1300, le pelletier Guillaume, le cordonnier Hébert et le barbier Jehannin sont mentionnés comme censitaires des Dames de Longchamp ; ceci pour 15 ares de vigne. Un siècle plus tard, c'est le cas de la veuve d'un mercier, le sieur Aubry, mais également du barbier Gilet de Montigny et du savetier Bertauld. En 1498, soit vingt-cinq ans après la reprise économique, les artisans propriétaires de vignes sont au nombre de cinq. La période de 1509 à 1635 nous livre d'autres noms de citadins détenteurs de vigne, ainsi le marchand drapier Cantien Pounille et l'huilier Cantien Tourneville — tous deux en 1509. Quarante ans plus tard, le terrier de Valnay nous informe que 17 ha de vigne sont aux mains de citadins, au nombre desquels le cordonnier Denis Lesage (pour 4 ares de vigne) et un procureur au bailliage – bien plus aisé et qui en possède 2 ha –. En 1580, le marchand Cantien Banouard détient 76 ares de vigne, selon le censier du Bourgneuf<sup>126</sup>. Sur cette même censive, le marchand hôtelier Pierre Mercier est redevable du cens pour 50 ares de vigne, en 1601.

Quand toutes les professions sont connues, l'on observe que plus de la moitié du vignoble demeure aux mains de paysans. Certes, la guerre contraint peut-être à des ventes, ce qui semble être le cas pour Edme Marchand, vigneron à Saclas : en 1591, celui-ci vend 3 ares de vigne à Éloi Dime, de Méréville. Surtout, après le tour de vis fiscal imputable dès 1635 à la guerre contre l'Autriche et l'Espagne, les petits paysans s'endettent, puis vendent ou sont saisis. Ces derniers sont fréquemment vendeurs, mais rarement acheteurs au XVII<sup>e</sup> siècle. Dès 1636, « L'Honorable Homme » Belgeois, procureur au Châtelet de Paris, achète des terres à Saclas, au vigneron Gilles Migon<sup>127</sup>. À Orveau, entre

<sup>124</sup> En raison du coût, le notaire intervient uniquement lorsqu'il y a litige et les petits propriétaires ont rarement recours à lui. La proportion de vignerons salariés correspond au moins à 70 % des mentions.

<sup>125</sup> ADE, 2 E 1/87.

<sup>126</sup> ADE, E 3834/1.

<sup>127</sup> ADE, 2 E 703 (1591), 715 (1604) et 767 (1636).

1644 et 1652, 7 vigneron ou manouvriers vendent des parcelles de bois aux religieuses de Villiers<sup>128</sup>. Les officiers royaux et féodaux, les institutions religieuses, les citadins, quelques nobles et coqs de village, sont les profiteurs de cette période. Après 1700, les vigneron vendent moins souvent ; ils représentent même entre 75 et 85 % des acheteurs. Par ailleurs, la sélection opérée progressivement par les rédacteurs n'accorde plus la profession de vigneron qu'aux plus prospères des spécialistes de la vigne, bien que de petits « vigneron » puissent subsister en trouvant un complément de ressources grâce aux soins apportés aux vignes des autres.

En 1675, le boulanger étampois Denis Alexandre engage pendant 6 ans le vigneron Jean Dauthon ; sa mission consiste à « tailler, fossoyer et donner toutes les façons de vigne » à son petit vignoble. Il en coûtera 6 livres annuelles au boulanger<sup>129</sup>. Autre exemple : à la mort d'un vigneron d'Ormois, Jean Legendre, en 1677, l'on s'aperçoit que le défunt n'avait pas encore touché ses « façons » de 40 livres, pour 50 ares de vigne. En 1737, moyennant 10 livres, le seigneur de Méréville emploie un vigneron, Jean Barrelier, pour soigner ses vignes. Dix ans plus tard, à La Ferté-Alais, le boucher Huteau est redevable de 10 livres envers le vigneron Adrien Simon, de Cerny, le second ayant façonné la vigne du premier. Et en 1754, le chirurgien dourdanais Louis Boudet doit 11 livres de façon de vigne à un vigneron<sup>130</sup>.

### Ventes et achats effectués par les vigneron du pays d'Étampes

1652-1662		1663-1699		1700-1715 <sup>131</sup>		1726-1752		1772-1785	
Nombre d'actes		Nombre d'actes		Nombre d'actes		Nombre d'actes		Nombre d'actes	
191		234		354		191		107	
vendeurs	acheteurs	vendeurs	acheteurs	vendeurs	acheteurs	vendeurs	acheteurs	vendeurs	acheteurs
47	13	58	16	46	35	21	16	20	17
%	%*	%	%*	%	%*	%	%*	%	%*
24,6	27,5	24,7	27,5	12,3	75,7	10,9	75,1	17,7	85

% : pourcentage des ventes effectuées par les vigneron ; %\* : pourcentage de vigneron acheteurs par rapport aux vigneron vendeurs

Nous avons déjà signalé le fait que l'on trouve des cuves ailleurs que chez les vigneron. En 1673, le boucher de Boissy-le-Sec se fait construire un tel équipement, suivi en 1680 par un marchand de Dourdan. En 1679, une vieille cuve figure dans l'inventaire d'un charretier

<sup>128</sup> ADE, 71 H 1, f° 403-406.

<sup>129</sup> ADE, 2 E 66/98.

<sup>130</sup> ADE, 2 E 66/105 (1677), 34/63 (1737), 26/61 (1747) et 3/84 (1654).

<sup>131</sup> Nous avons entièrement dépouillé les actes de cette période, afin d'enregistrer les éventuelles conséquences de la Guerre de succession d'Espagne (1701-1714).

des Granges-le-Roi. Il en existe une autre dans l'auberge dourdanaise de Julien Joseph<sup>132</sup>. Deux des hôteliers et cabaretiers qui vendent du vin possèdent des vignes et 4 % des cuves. Ces dernières ont une valeur comprise entre 40 et 75 livres, suivant leur capacité. Les tonneliers fabriquent celles-ci en frêne, orme et bouleau<sup>133</sup>. Quant aux actes de vente, ils démontrent l'achat de pièces de vigne par des citadins qui ne les louent pas systématiquement, mais les font mettre en valeur par des hommes de l'art. Les débitants de boissons sont aussi clients des vignerons, car même lorsqu'ils sont propriétaires de vigne et pourvus de cuve ils ne produisent pas assez. Ainsi, en décembre 1757, de Jean Rochard, un cabaretier de Dourdan, qui achète 4 poinçons (à 19 livres l'unité) à Claude Chevalier, vigneron de Roinville<sup>134</sup>.

Dans la région de La Ferté-Alais, la situation se révèle comparable ; du reste, même le notaire possède une cuve en 1717<sup>135</sup>. Certains citadins savent fort bien comment la remplir : ils achètent sa récolte à un paysan pressé par les créanciers. En d'autres termes, celui qui a fait la vendange n'a d'autre choix que de remplir la cuve de l'acheteur. Vers 1680, le marchand Bordier, de Dourdan, semble être un habitué de ce type de transaction<sup>136</sup>. Tout au long du siècle apparaissent sporadiquement des cuves chez certains commerçants, artisans et notables, à la ville comme dans le plat pays. En 1772, une cuve est ainsi mentionnée chez le chirurgien de Villeconin<sup>137</sup>.

Autour d'Étampes, les achats de vignes par des citadins et des notables villageois, puis leur location à un paysan, ne manquent pas. En 1667, un parlementaire parisien, Jean Bouquin, loue à deux laboureurs de Chauffour des vignes situées à Étréchy<sup>138</sup>. Vingt et un ans plus tard, le partage du « grenetier » Jean Rousse montre qu'il possédait 50 ares de vigne à Villeconin et 38 ares à Saint-Martin. Nous sommes persuadés que cet officier en charge du grenier à sel ne pouvait soigner ses vignes lui-même<sup>139</sup>. Mais d'autres citadins, le cas échéant plus modestes, prennent plaisir à l'entretien de quelques ares de vigne, à l'exemple du maréchal Pierre Villemaire, du Perray Notre-Dame, lequel a dans son patrimoine 8,5 ares de vignoble en 1676.

Malgré le déclin du vignoble, nous rencontrons encore d'identiques situations au XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1702, le sieur Marin Savouré — un bourgeois d'Étampes — loue 18 ares à François Martinet, vigneron de Saint-Pierre ; et en 1726 un autre vigneron, Étienne Desalle, qui habite le faubourg Saint-Martin, cultive 0,6 ha de vigne et gastine appartenant à Étienne Coquet, officier de la reine<sup>140</sup>. Un quart de siècle plus tard, en 1751, l'huissier François Bureau, qui demeure à Saint-Basile, met en location un hectare de vigne à Janville ; le preneur est Jean Cardin, mais ce vigneron a loué le vignoble avec une maison et 1 ha de terre<sup>141</sup>. Notons que ce cas de figure se généralise par la suite, les

<sup>132</sup> ADE, 2 E 1/85, 1/87, 1/86 et 1/88.

<sup>133</sup> ADE, 2 E 1/85 et 1/86.

<sup>134</sup> ADE, 2 E 3/49.

<sup>135</sup> ADE, 2 E 26/54.

<sup>136</sup> ADE, 2 E 2/15.

<sup>137</sup> ADE, B/374.

<sup>138</sup> ADE, 2 E 66/62.

<sup>139</sup> ADE, 2 E 66/19.

<sup>140</sup> ADE, 2 E 66/101 (1676), 66/142 (1702) et 66/205 (1726).

<sup>141</sup> ADE, 2 E 66/247.

vignes étant prises à bail avec une maison ou une exploitation agricole ; il n’y a guère que certains paysans qui se contentent désormais de louer seulement des pièces de vigne à d’autres paysans. Pour la configuration la plus fréquente, citons Pierre et Romain Guettard, deux beaux-frères bourgeois de Saint-Basile d’Étampes (le second est drapier), qui baillent en 1785 aux deux frères Imbault (de Marolles-en-Beauce) une ferme de 33 ha comprenant un clos de vigne. D’autres citadins, mais aussi des artisans ruraux, possèdent toujours des cuves, à l’instar d’un maréchal d’Étréchy mort en 1756<sup>142</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans les vallées de l’Essonne et de la Juine, de même qu’au sud d’Étampes, le contraste n’en est que plus marqué entre le nombre de cuves mentionnées et celui — beaucoup plus réduit — d’inventaires de vigneron : la vigne est encore présente, mais les vigneron se font rares. Et si les laboureurs ont certes mis la main sur une part importante de ce vignoble résiduel, une autre part demeure la propriété d’artisans et commerçants établis tant dans les villages que les petites bourgades. En 1720, un boulanger fertois possède ainsi une cuve et nous en trouvons une autre en 1732 (chez un marchand de Ballancourt), puis en 1739 (chez le menuisier Descornay, de Maisse), et encore en 1766 (chez un autre Fertois, le maçon Collignon)<sup>143</sup>. Enfin — détail anecdotique ou symbole de la rentabilité désormais discutable du vignoble —, pour l’année 1776 nous découvrons une cuve « tombant en pourriture » chez Jean Pichet, maçon de Saclas<sup>144</sup>.

Malgré un vignoble frappé de déclin et fréquemment vendu, ceux qui exerçaient la profession de vigneron sans vigne se sont enorgueillis pendant 150 ans du titre de « vigneron », alors que souvent ils ne prenaient pas soin de leur propre vigne, mais de celle appartenant à des citadins ou à des notables villageois.

## Niveau d’instruction, comportement et criminalité

Répondre à ces questions n’est guère possible pour les périodes antérieures à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, car les sources manquent ou sont difficilement exploitables<sup>145</sup>. Vers 1670-1680, les petites gens qui s’intitulent « vigneron » sont généralement illettrés. Signalons néanmoins un cas exceptionnel, celui d’André Coquet, qui signe son contrat de mariage en 1652<sup>146</sup>. Dans la paroisse Saint-Pierre, qui regroupe 80 % des « vigneron » étampois, l’alphabétisation n’est en rien remarquable avant la fin du siècle des Lumières ; les femmes ne savent guère écrire et lire dans ce faubourg où les priorités sont ailleurs. Le quart des signatures masculines est le fait d’hommes qui ont trouvé une épouse sur place. Toutefois, la réalité est encore moins glorieuse dans les paroisses rurales, où les taux d’alphabétisation sont bien plus modestes que ceux enregistrés dans les vraies paroisses viticoles.

<sup>142</sup> ADE, B 371 ; 2 E 67/21.

<sup>143</sup> ADE, 2 E 26/54 (1720), 26/52 (1732), 61/68 (1739) et 26/67 (1766).

<sup>144</sup> ADE, B 370 (1751) et 2 E 34/127 (1776).

<sup>145</sup> En raison de leur nature souvent incomplète, les dossiers ne permettent guère une compréhension satisfaisante des affaires dont ils traitent.

<sup>146</sup> ADE, 2 E 48/114.

### Signature des actes de mariage à Saint-Pierre

Années	1675-1684		1696-1706		1770-1789 <sup>147</sup>	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
Nombre	23/52	12/52	24/50	9/50	61/111	40/111
%	44,2 %	23 %	48 %	18 %	54,9 %	36,0 %

L'absence d'écart de fortune majeur entre les manouvriers, les laboureurs sans chevaux et les vigneron sans vigne a pour conséquence le mariage fréquent des héritiers de ces catégories socioprofessionnelles, tandis que les unions avec les artisans et les commerçants ruraux ne sont pas exceptionnelles, malgré le nombre réduit de ces derniers<sup>148</sup>. Tous ces individus stagnent au bas de l'échelle sociale : ils sont les « petites gens ». Vers 1780, ce milieu devient plus endogame, la moitié des mariages se faisant à l'intérieur du petit monde des vigneron, bien que l'on observe la persistance de mariages avec les héritiers de modestes artisans et d'ouvriers agricoles.

Pour les festivités de la Saint-Vincent et les vendanges nous renvoyons aux travaux d'Arnold Van Gennepe<sup>149</sup> ainsi qu'à ceux de Claude et Jacques Seignolle<sup>150</sup>. Par ailleurs, il ne fait aucun doute que les vigneron — comme, du reste, l'ensemble de la population — célébraient l'Épiphanie par un repas arrosé et diverses réjouissances, deux semaines avant la Saint-Vincent. En 1713, Pierre Chauvet, vigneron à Saint-Martin, participe à l'une de ces festivités, laquelle finit par mal tourner<sup>151</sup>.

Dans ce milieu, qui à ce titre ne se distingue pas des autres, la naissance d'enfants naturels est peu signalée jusqu'à la décennie 1750-1760. Pourtant, la situation de domestique expose la vertu des jeunes femmes à bien des périls ; et souvent des filles de vigneron se retrouvent en condition, car issues d'un milieu peu fortuné. Il leur faut résister aux désirs de l'employeur — qui une fois sur deux est le géniteur de l'enfant naturel —, mais aussi aux assauts des employés. En 1760, Geneviève Vézard, fille d'un vigneron de Saint-Pierre, tombe ainsi enceinte par la faute de Barthélémy Demolière, un charretier qui comme elle est salarié chez un laboureur de Villeconin. Quatre ans plus

<sup>147</sup> GENY (Claude), *Étampes de 1770 à 1836 : aspects démographiques*, Thèse de l'École des Chartes, 1973, p. 108.

<sup>148</sup> MARTIN (Michel), « Saint-Martin, de la fin de l'Ancien Régime à la Restauration », *Cahiers d'Étampes-Histoire* 10 (2009), p. 21-29.

<sup>149</sup> VAN GENNEPE (Arnold), *Manuel de folklore français contemporain, tome LVI : Les cérémonies périodiques cycliques et saisonnières : 4. Les cérémonies agricoles et pastorales de l'automne*, Paris, Picard, 1953, p. 2632 et 2655-2659.

<sup>150</sup> SEIGNOLLE (Claude)/SEIGNOLLE (Jacques), *Le folklore du Hurepoix (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne)*, Paris, Maisonneuve, 1937.

<sup>151</sup> MARTIN (Michel), « Les officiers dourdanais et étampois sous le règne de Louis XIV », *Bulletin de la SHDH* 57 (2009), p. 20-39.

tard, la jeune Marie Thibout, de Mauchamps, porte l'enfant illégitime du vigneron Jacques Barré. Et en 1692, un vigneron de Morigny, Pierre Blondin, porte plainte « pour rapt et séduction » contre Germain Bonnet, lequel a engrossé sa fille<sup>152</sup>.

En matière de délinquance et criminalité, aucune catégorie socioprofessionnelle n'est épargnée ; par conséquent, les exemples qui suivent ne doivent pas conduire à imaginer une déviance particulière chez les vignerons. Le vol de bois sous prétexte de fagotage, les vagabondages d'animaux, et les actes de braconnages sont fréquents. Les rivalités professionnelles, différends personnels, querelles de famille et obscures affaires de dignité se terminent à coups de poings et de bâtons. Sans parler des confuses bagarres d'ivrognes. Dans ce cas, la chopine commande les opérations stratégiques, mais dans les autres différends le combat est rarement loyal. Les assaillants profitent de leur supériorité numérique ou de la faiblesse de l'adversaire<sup>153</sup> ou encore s'attaquent aux sujets désarmés. Heureusement, les blessures sont rarement graves et les vols relativement rares<sup>154</sup>. En 1766, un inconnu petit et contrefait vole 6 livres chez le vigneron Philippe Boucher, de Villeconin. Toujours à Villeconin, le vigneron Jean Haury et le tailleur Michel Touchard volent 24 livres chez le chirurgien Gaudron. Le tailleur est soupçonné d'empoisonnement et de faux en écriture visant à détourner un héritage. Nous ignorons l'issue de l'affaire<sup>155</sup>.

Mais le dossier le plus dramatique concerne l'année 1743. Michel Maynon, président de la quatrième chambre des enquêtes au Parlement de Paris, et par ailleurs seigneur de Bouville, Farcheville, Valpuiseaux et autres lieux, en a assez des braconniers. Le 24 juillet, il chasse avec Pierre de Gourges, chevalier marquis d'Auray et de Vayres, et maître des requêtes. Les deux hommes sont accompagnés de gardes et de domestiques. Soudain, des coups de feu retentissent. Mettant pied à terre, le marquis s'approche des braconniers. L'un d'eux tire et abat ce dernier. S'agit-il d'un accident ? Maynon, qui n'est pas loin, riposte et blesse l'un des braconniers à l'épaule droite, ce qui permet sa capture. Il est rapidement identifié comme étant Pierre Thévenin, un vigneron de Boissy-le-Cutté. Emprisonné à Dourdan, Thévenin nie avoir tiré sur Pierre de Gourges et mis en joue le seigneur de Bouville. Soumis à la torture, il ne dévie pas de sa version des faits, ce que l'on comprend, car il risque le supplice de la roue. En revanche, il dénonce l'un de ses complices, le vigneron et batteur en grange Buisson. De fil en aiguille, de nombreux vignerons de la région apparaissent impliqués dans l'affaire<sup>156</sup>.

Moins grave, mais relevant du domaine de la morale publique, il nous reste à évoquer les malheurs du vigneron François Jamet, de Chamarande. Son épouse, Louise Galard, pratique avec assiduité le plus vieux métier du monde ; qui plus est, au domicile conjugal. Incapable de corriger ses écarts de conduite, sa famille a depuis longtemps baissé les bras et son mari quitte la maison en 1688, après avoir

---

<sup>152</sup> ADE, B 372 (1760), B 373 (1764) et B 71 (1692).

<sup>153</sup> Les enfants et les femmes ne sont pas épargnés.

<sup>154</sup> MARTIN (Martin) et GAILLARD (Georges), « Justice, criminalité et délinquance dourdanaise et étampoise de 1380 à 1789 : quelques exemples », *Bull. SHDH* 53 (2007), p. 29-43.

<sup>155</sup> ADE, B 372.

<sup>156</sup> ADE, B 1025.

reçu un coup de couteau. Quant au beau-frère, il a été blessé lui aussi, en voulant s'interposer lors d'une des nombreuses rixes entre clients, venus surtout d'Étampes et d'Étréchy<sup>157</sup>...

## Conclusion



« Septembre : le foulage du raisin », in : *Les Heures dites « de Chappes »*, de Jean de Montluçon, Bourges, vers 1490, Arsenal Ms 438, folio 9.

Sauf peut-être à l'époque du « monde plein » médiéval défini par Pierre Chaunu<sup>158</sup>, soit principalement entre 1280 et 1300, la vigne n'a jamais connu de développement vraiment notable dans le sud de l'Essonne actuelle et notamment dans l'Étampois. Pendant la guerre de Cent Ans, ce sont les petits paysans qui privilégient la viticulture, bien que la moitié du vignoble ait déjà disparu. Celui-ci continue à régresser après 1470, malgré le retour à la paix civile. Déjà les citadins sont propriétaires de nombreuses vignes. Les guerres de Religion du XVI<sup>e</sup> siècle aggravent la situation de ce secteur d'activité. Vers 1600-1615, sur certains terroirs, la place laissée au vignoble ne représente plus que 3 à 4 % de la surface totale cultivée. Les maigres proportions que nous savons être celles de la fin de l'Ancien Régime sont presque atteintes dès ce moment-là. Si les ventes et l'arrachage des ceps continuent, ils ralentissent à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1784, au sud d'Étampes et donc aux marges

<sup>157</sup> ADE, B 359.

<sup>158</sup> CHAUNU (Pierre), *Le temps des Réformes, Histoire religieuse et système de civilisation*, Paris, Fayard, 1975, notamment p. 49-66.



des actuels départements de l'Essonne, d'Eure-et-Loir et du Loiret, le seul vignoble représentant plus de 1 % du terroir est celui de Saint-Cyr-la-Rivière. Quant à la qualité socioprofessionnelle des vignerons, ces derniers sont à partir du XIV<sup>e</sup> siècle généralement des petits propriétaires, parfois sans vigne, qui exploitant un petit nombre de locations et travaillent chez les autres. Certains d'entre eux sont ainsi employés par la bonneterie dourdanaise et — tout au plus — 20 à 30 % des « vignerons » se désignant comme tels parviennent à vivre de leurs propres biens, mais ils sont bien plus souvent des laboureurs pratiquant la polyculture. En définitive, avant la Révolution, le vin élaboré est majoritairement produit par des entreprises agricoles où la vigne occupe une place secondaire.